



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2015

du Département de l'économie et du sport

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Emploi

L'économie vaudoise a bien résisté au franc fort

L'abolition par la BNS - le 15 janvier 2015 - du cours plancher de l'euro (fixé à 1,20 francs en 2011) et ses répercussions sur l'économie auront marqué l'année 2015. Le franc fort a pénalisé des secteurs d'activité comme l'industrie et le tourisme alors que le secteur de la construction en particulier a connu une année plutôt positive. Une économie préservée grâce à son adaptabilité et sa diversité. Les conséquences du franc fort que l'on pouvait craindre, notamment le recours massif au chômage partiel, les licenciements collectifs et les délocalisations dans les secteurs concernés ne se sont pas réalisés. Par son dynamisme, sa diversité et sa faculté d'adaptation, l'économie vaudoise a en effet bien résisté.

Tendance du taux de chômage : légère hausse en 2015

Le taux de chômage vaudois est passé de 5.1% au 1er janvier 2015 (selon le recensement fédéral de la population 2010) à 4.8% à fin juin. Durant le premier semestre, le taux de chômage a baissé puis sous l'effet des facteurs saisonniers, il est remonté progressivement pour s'établir à 5.2% au 31 décembre. Il convient de rappeler que le canton de Vaud rassemble à lui seul plus de 80% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse. S'il pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0,6 point.

Financement des mesures du marché du travail

Durant l'année sous revue, le Service de l'emploi (SDE) a investi plus de 80 millions pour financer les mesures du marché du travail et a contribué ainsi à étoffer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI.

Mesures d'accompagnement et lutte contre le travail au noir

Durant l'année 2015, le SDE s'est attaché à maintenir un haut niveau de contrôle pour prévenir le dumping social et salarial et lutter contre le travail au noir. Ce sont ainsi plus de 3'000 entreprises qui ont été contrôlées durant cet exercice.

Economie

Fonds de soutien en faveur des PME industrielles vaudoises

Le Conseil d'Etat a présenté publiquement son projet de fonds de soutien en faveur des PME industrielles vaudoises. Ce fonds a été élaboré au terme d'un long processus de réflexion et de concertation réalisé en étroite coordination avec les partenaires économiques et sociaux. Son objectif principal est la création mais surtout le maintien d'emplois industriels dans le Canton de Vaud.

Sur le plan des projets éligibles et des mesures de soutien, le fonds - doté de CHF 17,5 millions - vise à soutenir des projets d'investissement portés par des PME industrielles vaudoises, sans distinction ni de leur taille ni de leur forme juridique, pour autant que l'outil de production soit situé sur le territoire vaudois. Par le biais de cautionnements de crédits bancaires, de prêts avec intérêts et/ou d'aides à fonds perdus, le fonds de soutien à l'industrie doit permettre de soutenir des projets tels que le développement ou l'optimisation des moyens de production (équipements, machines, installations), le développement des produits ou de nouvelles technologies, le développement des marchés ou encore le développement des ressources humaines (engagement et/ou formation de personnel lié à un nouveau projet industriel, technologique ou commercial).

Alpes vaudoises 2020

Durant le printemps 2015, le Conseil d'Etat a formalisé la stratégie de soutien économique aux Alpes vaudoises qu'il entend mener pour les années 2016–2023. Le Gouvernement a souhaité fixer des priorités dans le choix des investissements à réaliser. Il a notamment extrait les priorités infrastructurelles, et dès lors financières, en lien avec les besoins de transport attestés dans la région, avec la pérennisation des équipements de sports d'hiver, ainsi qu'avec les impératifs des Jeux olympiques de la jeunesse de 2020 (JOJ2020) qui se dérouleront dans le Canton, cela dans le respect des principes des trois piliers (économique, social, environnemental) du développement durable et de la politique financière de l'Etat. Dans le cadre d'une enveloppe maximale de CHF 46 millions, le modèle financier proposé par le Conseil d'Etat est d'intervenir, au niveau du canton, exclusivement avec des aides à fonds perdu (AFP), selon une typologie et des taux d'intervention qui bénéficient d'un bonus (« Bonus LAT ») pour autant que la commune procède au dézouage exigé par le PDCn. Le Conseil d'Etat a prévu que l'octroi du bonus LAT est conditionné à la signature d'une convention entre la Municipalité et le Gouvernement portant sur l'engagement de la commune concernée à atteindre les objectifs de dézouage et/ou de sécurisation définis. Cette convention doit en outre être approuvée par le Conseil communal.

Agriculture

Vin et fromage du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a choisi le « Château La Bâtie », AOC La Côte, propriété de Madame Laura de Cormis, de même que le Gruyère AOP de la fromagerie de Bière, lesquels seront servis aux hôtes du Conseil d'Etat lors de réceptions et manifestations officielles jusqu'à l'automne 2016.

Oenotourisme

Le projet « Vaud Oenotourisme », dont la vision est de faire du Pays de Vaud une destination oenotouristique à part entière, est allé à la rencontre des prestataires du terrain, des politiques et des passionnés du terroir vaudois, en organisant pas moins de 8 événements répartis sur l'entier du territoire cantonal. Près de 1'000 personnes assistent aux présentations : univers graphique, charte, site institutionnel www.vaud-oenotourisme.ch ainsi que le concept de formation et de certification. Les projets futurs comme la mise en œuvre de la balade oenotouristique, sont également évoqués. Les deux premières sessions de formation ont eu lieu au printemps et en automne. A fin 2015, plusieurs prestataires sont déjà été promus «Certifiés Vaud Oenotourisme ». Le site «myvaud.ch» poursuit son évolution et valorise les différentes offres oenotouristiques du canton.

Soutien à la filière porcine

Le Conseil d'Etat a apporté son soutien à la filière porcine vaudoise en proposant au Grand Conseil un crédit de 4 millions de francs en vue de financer les subventions destinées à la construction ou à la rénovation de porcheries. L'objectif est double : répondre aux obligations fédérales en matière de protection des animaux et renforcer la production de porcs vaudois tout en optimisant sa mise en valeur.

Améliorations foncières

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Conseil d'Etat a décidé de transférer la partie agricole des améliorations foncières au SAGR, qui reprend alors la gestion des remaniements parcellaires et des syndicats d'améliorations foncières agricoles, des constructions rurales ainsi que du morcellement du sol. L'optimisation des processus et les travaux préparatoires à la délivrance de ces prestations ont été réalisés en 2015.

Sport

Jeux olympiques de la Jeunesse

Le 31 juillet 2015 à Kuala Lumpur réuni en session les membres du CIO désignent «Lausanne2020 » face à son concurrent roumain, Brasov, pour organiser les Jeux olympiques d'hiver de la jeunesse 2020 La joie et l'enthousiasme sont très forts au cœur de cet été 2015, et près de 500 personnes se sont réunies spontanément à la Maison du sport international pour assister en direct – à l'heure de l'apéritif en Suisse – à l'annonce du résultat par le président du CIO, Thomas Bach. Les médias suisses relaient largement ce succès.

La fin de l'année 2015 est consacrée à la phase de transition entre candidature et organisation. Les épreuves et activités de janvier 2020 se dérouleront à Lausanne, sur le campus de Dorigny (UNIL et EPFL) mais aussi en France voisine (Les Tuffes), à la Vallée de Joux, à Morges, aux Diablerets, Leysin et Villars. Il est en particulier prévu deux constructions pérennes majeures : une nouvelle patinoire à Malley et un village pour étudiants à Dorigny, qui servira de village olympique avant d'être remis aux étudiants

Règlement de la loi cantonale sur l'éducation physique et le sport (RLEPS)

Le RLEPS et ses directives sont adoptées par le Conseil d'Etat en juin 2015. Il vise à préciser l'exécution de l'ensemble de la loi, plus particulièrement en ce qui concerne les compétences, les procédures et les mesures financières régissant : l'encouragement à la pratique sportive, l'éducation physique et sportive dans les écoles, les infrastructures sportives et le sport international.

Sport international

L'Association Cluster sport international est officiellement créée. Elle regroupe des organisations sportives internationales présentes dans le canton, le monde de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport. L'association a pour but de créer autour de Lausanne un pôle d'excellence multisectoriel dans le domaine du sport international - le cluster - et une marque identifiable pour le monde sportif à l'étranger comme en Suisse.

Plusieurs fédérations ont choisi d'établir leur siège dans le canton : Fédération internationale de Roller Sport (FIRS), Comité international des sports des sourds (CISS), International World Games Association (IWGA), toutes basées à la Maison du sport international.

Population

Centre de biométrie, documents d'identité

Depuis l'ouverture du nouveau Centre au Flon en 2011, le chiffre d'affaire a cru d'environ 75%. Malgré cette augmentation significative, chaque citoyen vaudois a toujours pu prendre rendez-vous dans un délai de 8 jours ouvrables maximum, et ce, même au plus fort de la demande et ainsi recevoir ses documents d'identité dans un délai de 10 jours ouvrables après sa venue.

Asile

L'année 2015 a été fortement contrastée en ce qui concerne les arrivées des requérants d'asile en Suisse et dans notre canton. Les cinq premiers mois, notre pays a reçu peu de demandes d'asile et le canton de Vaud a fermé une structure d'accueil. A partir de la mi-mai, les arrivées ont nettement augmenté et ont oscillé, toujours à l'échelle suisse. Ainsi, en 2015, plus de 39'000 demandes d'asile (10'000 de plus que prévues) ont été déposées en Suisse. Dans le canton de Vaud, qui a la charge de 8% des requérants attribués par la Confédération, ces chiffres se sont traduits par l'arrivée de plus de 360 personnes par mois en moyenne, de juin à décembre. Aussi l'EVAM a dû trouver en six mois plus de 1'200 places d'hébergement supplémentaires (appartements, foyers et abri PCi). En raison de la situation dans de nombreux pays, 2015 a en outre été marquée par une forte proportion de décisions fédérales d'octroi de l'asile et d'admissions provisoires (6 personnes sur 10 ont obtenu un droit de séjour). En 2015, 750 personnes, relevant de l'asile ou de la loi sur les étrangers, ont dû par ailleurs quitter le canton et la Suisse, soit trois personnes en moyenne par jour ouvrable. Sur l'ensemble de ces 750 départs contrôlés, 367 ont concerné des personnes condamnées pénalement (dont les deux tiers ont été expulsées directement à l'issue de leur peine de prison).

En 2015, le Canton de Vaud a poursuivi sa participation active aux travaux sur la réorganisation du domaine de l'asile avec l'ensemble des cantons romands et la Confédération. La liste des futurs sites d'hébergement fédéraux devrait être connue en 2016.

Etrangers

L'année 2015 aura vu la mise en place d'un dispositif de collaboration pour la transmission d'informations en faveur du SPOP-Division Etrangers par le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) et le SDE concernant les ressortissants européens de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) titulaires d'un permis B. Ces informations permettent de réexaminer les conditions de séjour en Suisse des personnes concernées et, le cas échéant, de prononcer la révocation de leur autorisation de séjour et le renvoi de Suisse.

Intégration des étrangers, prévention du racisme

En 2015, le nombre de projets en faveur de l'intégration des étrangers soutenus par le Bureau cantonal de l'intégration (BCI) a poursuivi sa progression (+6%). Le canton de Vaud a également mis un accent particulier sur l'amélioration de l'intégration des personnes titulaires d'une admission provisoire (permis F) sur le marché du travail.

Présence vaudoise à l'exposition universelle de Milan 2015

Milan accueille l'Expo Milano 2015 sur le thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie». Le canton de Vaud est présent au Pavillon Suisse du 27 au 30 septembre et les visiteurs du monde entier découvrent «Vaud, terre des sens». Cinq installations interactives et ludiques qui interpellent et remettent en cause quelques stéréotypes liés à l'alimentation. Dégustations de produits du terroir, démonstrations de production artisanale de fromage, atelier photo, retransmissions de concerts mythiques du Montreux Jazz Festival et concert live du musicien lausannois Bastian Baker sont au programme. Du 4 au 30 septembre, Vaud expose à l'Institut suisse des objets de design suisse et vaudois en relation avec le thème de l'Expo 2015. Le Swiss Corner - lieu branché en Ville de Milan - met en avant les vins et produits du terroir à l'initiative de l'Office des Vins Vaudois, en collaboration avec Vaud Terroirs.

Groupes de prestations
51.1 Etat-major

Rôle et principales prestations

L'état-major du département de l'économie et du sport appuie et conseille le conseiller d'Etat dans la conduite politique, stratégique et opérationnelle du département. Il assume les missions que le conseiller d'Etat lui délègue. Dans ce cadre, il assure la planification et le contrôle des affaires départementales, ainsi que la coordination interne et externe au département.

Dans ce cadre, ses principales prestations sont les suivantes:

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour le Chef de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en œuvre et suivi des décisions. Dans ce cadre, il suit, voire participe à la mise en œuvre des objectifs stratégiques du département (réalisation du programme de législature)
- Appui aux services du département en matière de finances, de ressources humaines et de conseils juridiques et politiques.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction du Chef de Département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques

Il assume, en outre, la gestion des relations institutionnelles avec la Banque cantonale vaudoise [LBCV], le secrétariat de l'Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits collectifs du travail, et exerce la surveillance de l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Conseil d'Etat
- Chancellerie
- Services du DECS
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Partenaires externes à l'Etat
- Recourants

Groupes de prestations
51.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département de l'économie et du sport – Descriptif

- Appui et conseil au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui et conseil aux services en matière de gestion RH (recrutement, formation, case management, coaching, mobilité et réinsertion professionnelle, identification de la relève, gestion des conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel, procédures disciplinaires, etc)
- Appui et conseil aux services en matière de respect des normes légales et des processus RH
- Appui aux services en matière d'organisation et de restructuration
- Production d'indicateurs
- Gestion prévisionnelle RH, suivi et contrôle des effectifs
- Gestion RH du SG, du SPECo et du SEPS
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Responsabilité du budget 3091 (Formations et perfectionnements professionnels) pour l'ensemble des services du département.
- Relais entre le SPEV et le département pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale
- Appui et coordination des RRH et CoRH des services du département
- Gestion du logiciel mobatime en tant qu'administrateur départemental et répondant SG
- Coordination de la mise en oeuvre du logiciel Mobatime version V6 pour l'ensemble du DECS
- Participation au projet SIRH pour le DECS

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Chefs de services, cadres, collaborateurs, apprenti-e-s et stagiaires
- Fonctions RH ACV
- Services transversaux ACV (SPEV, Groupe Impact, SJL, UST-PMU, etc)
- CPEV, OAI, OAVS, Mutuel assurances, etc.
- CEP, IDHEAP, UNIL
- Commission du personnel, syndicats, avocats, TRIPAC
- Candidats et autres partenaires externes.

Personnel

Durant le congé maternité de Mme Andreane Jordan Meier, secrétaire générale du Département de l'économie et du sport, Mme Anne Girardin, secrétaire générale adjointe, a assuré la suppléance.

Groupes de prestations
51.3 Finances

51.3 Finances

Appui aux services : gestion financière du département.

Descriptif

- Tenue de la comptabilité des services SG, SPECo, SEPS.
- Préparation du budget (consolidation, arbitrages).
- Exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des dépassements et des reports de crédit).
- Bouclement comptable.
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI, CCF) - suivi des rapports du CCF.
- Contacts avec la sous-commission des finances pour le DECS.
- Mise en place du système de contrôle interne et suivi du respect des directives et procédures financières et comptables au sein du département.
- Support et appui aux utilisateurs SAP afin d'assurer une utilisation optimale du nouveau système informatique financier
- Participation aux projets départementaux ayant des implications financières.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DECS
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances
- Fournisseurs

Evénements marquants, évolutions significatives

Jeux olympiques de la jeunesse

Sous l'appellation « Lausanne2020 » le canton et la ville de Lausanne sont candidats à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver 2020. Depuis 2013, un immense travail de candidature est mené, afin de rendre au CIO un dossier convaincant et fort. Ceci est fait en juin 2014. S'en suit une large campagne d'information, d'explications et de procédures à la fois politiques et administratives qui doivent convaincre à la fois les membres du CIO et la population vaudoise et Suisse du bien-fondé du projet.

Ce travail trouve son accomplissement le 31 juillet 2015 à Kuala Lumpur. Réuni en session, les membres du CIO désignent ce jour-là «Lausanne2020 » face à son concurrent roumain, Brasov. Le résultat est clair : 71 voix pour Lausanne et 10 pour Brasov. La joie et l'enthousiasme sont très forts au cœur de cet été 2015, et près de 500 personnes se sont réunies spontanément à la Maison du sport international pour assister en direct – à l'heure de l'apéritif en Suisse – à l'annonce du résultat par le président du CIO, Thomas Bach. Les médias suisses relaient largement ce succès.

La fin de l'année 2015 est consacrée à la phase de transition entre candidature et organisation. Les épreuves et activités de janvier 2020 se dérouleront à Lausanne, sur le campus de Dorigny (UNIL et EPFL) mais aussi en France voisine (Les Tuffes), à la Vallée de Joux, à Morges, aux Diablerets, Leysin et Villars. Il est en particulier prévu deux constructions pérennes majeures : une nouvelle patinoire à Malley et un village pour étudiants à Dorigny, qui servira de village olympique avant d'être remis aux étudiants.

Présence vaudoise à l'exposition universelle de Milan 2015

Milan accueille l'Expo Milano 2015 sur le thème «Nourrir la planète, énergie pour la vie». Le canton de Vaud poursuit une politique active de présence lors d'événements populaires en Suisse et à l'étranger. Il est présent au Pavillon Suisse du 27 au 30 septembre et les visiteurs du monde entier découvrent «Vaud, terre des sens». Cinq installations interactives et ludiques qui interpellent et remettent en cause quelques stéréotypes liés à l'alimentation. Dégustations de produits du terroir, démonstrations de production artisanale de fromage, atelier photo, retransmissions de concerts mythiques du Montreux Jazz Festival et concert live du musicien lausannois Bastian Baker sont au programme. Le restaurant du Pavillon Suisse propose des spécialités et vins du canton. Du 4 au 30 septembre, Vaud expose à l'Institut suisse des objets de design suisse et vaudois en relation avec le thème de l'Expo 2015. Le Swiss Corner - lieu branché en Ville de Milan - met en avant les vins et produits du terroir à l'initiative de l'Office des Vins Vaudois, en collaboration avec Vaud Terroirs.

Forum de l'économie vaudoise

En partenariat avec la CVCI, la CVI, la FPV et Prométerre, le Département de l'économie et du sport est associé à l'organisation du Forum de l'économie qui a lieu chaque année au mois de septembre, dans le cadre du comptoir suisse. Financièrement, il participe à hauteur de CHF 20'000 à la manifestation, sur un budget d'environ CHF 170'000.

Lors de l'édition 2015, l'utilisation de la beauté, d'un point de vue commercial, et sous ses différents aspects (visuels, odorats, etc.), a été le thème phare. Le Chef du Département de l'économie et du sport est intervenu dans ce cadre en ouverture du forum et a rappelé combien l'innovation technologique, les produits du terroirs et le sport notamment, mis en avant sous leurs plus beaux atours, participaient au rayonnement du canton.

LFAIE – Loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (Lex Koller) 2014

Voici quelques données dans le dossier de la Loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des étrangers : la baisse des ventes de logements de vacances à des personnes à l'étranger entamée en 2009 n'a pas connu de renversement de tendance en 2015, en raison de la crise économique en Europe et des effets de la «Lex Weber» restreignant les constructions. Le contingent fédéral à disposition du Canton de Vaud pour les ventes de logements de vacances, fixé à 175 unités, a été suffisant pour la sixième année consécutive. Non seulement aucun contingent supplémentaire provenant du pot commun d'unités non utilisées par les autres cantons n'a été nécessaire, mais le contingent ordinaire a été à peine entamé et 113 unités du contingent 2014 sont même définitivement perdues. L'année 2015 a été marquée par l'inscription de deux nouvelles communes dans la liste des lieux touristiques au sens de la LFAIE, Aigle et Chavannes-près-Renens.

Projet Oenotourisme

Le projet « Vaud Oenotourisme », dont la vision est de faire du Pays de Vaud une destination oenotouristique à part entière, est allé à la rencontre des prestataires du terrain, des politiques et autres passionnés du terroir vaudois, en organisant pas moins de 8 événements répartis sur l'entier du territoire cantonal, entre le 4 février et le 5 mai 2015. Le succès est au rendez-vous : près de 1'000 personnes assistent aux présentations, qui permettent aux participants de

découvrir les réflexions, les objectifs et les différents outils mis en place par « Vaud Oenotourisme » : l'univers graphique, la charte, le site institutionnel www.vaud-oenotourisme.ch ainsi que le concept de formation et de la certification. Les projets futurs comme la mise en œuvre de la balade oenotouristique, sont également été évoqués. La réunification des différents secteurs d'activité de l'oenotourisme (vitiviniculture, tourisme, hôtellerie, restauration, producteurs de produits du terroir) a été le témoin d'échanges fructueux. Les deux premières sessions de formation ont eu lieu au printemps et en automne. Celles-ci rencontrent un vif succès et offrent aux participants l'opportunité d'entrer de plein fouet dans le concret. A fin 2015, plusieurs prestataires sont déjà été promus «Certifiés Vaud Oenotourisme ». Le site «myvaud.ch» poursuit son évolution et valorise les différentes offres oenotouristiques du canton.

Projet MEGA

La démarche MEGA, décrite dans le rapport annuel 2014, qui vise à décrire les processus du service est mise entre parenthèse en 2015 au profit du projet Bleu SIEL, auquel le SG-DECS est associé au même titre que d'autres entités de l'ACV. Une partie des travaux du service sont repris et intégrés au projet Bleu SIEL qui retient toute notre attention. La formalisation des derniers processus et des procédures associées interviendra en 2016.

Dossiers LFAIE

Alors que 269 dossiers avaient été traités en 2013 et 188 en 2014, le Secrétariat général en a traité 136 en 2015 (état au 15.12.2014). Une procédure civile de rétablissement de l'état antérieur est toujours en cours depuis plusieurs années avec l'appui du SJL. Dans une autre affaire, qui a vu des personnes domiciliées à l'étranger constituer une société immobilière en totale infraction à la LFAIE, un arrangement à l'amiable est toujours en cours de négociation pour dissoudre la société et revendre les logements en cause sur le marché intérieur. Un éventuel bénéfice reviendrait à l'Etat.

Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs de travail

L'office de conciliation s'est occupé de quatre nouveaux conflits collectifs de travail qui sont tous encore en suspens. Un conflit ouvert en 2013 dans le milieu des soins à domicile a trouvé un épilogue en 2015, la partie patronale rejetant la proposition de conciliation faite par l'office.

Consultations

En 2015, et au niveau des consultations, le Secrétariat général a préparé 2 réponses à des consultations fédérales pour le compte du Conseil d'Etat. Il a par ailleurs pris position pour le compte du département dans le cadre de 18 consultations fédérales et 7 cantonales.

Recours auprès du chef du département

Service	En suspens au 31.12.14	Recours 2014	Total	Irrecevable	Rayé du rôle	Rejeté	Partiellement admis	Admis	Total	En suspens au 31.12.15
SAGR	1	3	4	0	0	1	0	0	1	3
OCVP	0	3	3	0	0	0	0	1	1	2
SPECo-PCC	0	1	1	0	1	0	0	0	1	0
SDE	1	2	3	0	0	0	0	0	0	3
TOTAL	2	9	11	0	1	1	0	1	3	8

Groupes de prestations
59.0 Direction du service

59.0 Direction du service

- Gestion et administration du service.
- Centre de compétences et de coordination en matière de développement économique et de conditions-cadres.
- Représentation du service dans des instances cantonales, intercantionales et nationales.
- Mandats divers de représentation dans des personnes morales (entreprises et institutions).
- Prises de position sur les objets mis en consultation, aux niveaux cantonal et fédéral.
- Relations avec les médias.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support financier et comptable (y.c gestion du risque).
- Support RH.
- Support informatique.
- Support logistique.
- Représentation du service.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général du DECS
- Services transversaux ou à thématiques connexes de l'ACV.
- Entreprises de biens et services (start-up, PME/PMI, sociétés multinationales)
- Divers organismes publics ou privés.
- Cantons (y.c. organismes intercantonaux).
- Confédération.

59.1 Promotion économique

Promotion économique endogène et exogène du canton de Vaud.

Descriptif

- Prospection et présentation des atouts du canton à l'étranger.
- Accueil, conseils et aiguillage des entreprises désireuses de s'implanter dans le canton et suivi des implantations.
- Soutien à la création et au développement de PME.
- Soutien à l'internationalisation des PME vaudoises.
- Soutien à l'innovation.
- Soutien aux partenaires et organismes chargés d'aider les créateurs d'entreprises et les PME.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Développement économique vaudois (DEV), Greater Geneva Berne area (GGBa) et Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Grandes fiduciaires internationales et grandes études d'avocats
- Organismes scientifiques, académiques et techniques ainsi qu'associations économiques et sectorielles
- Entreprises / PME
- Organisme d'aide à la création d'entreprises
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), Fédération patronale vaudoise (FPV) et Switzerland Global Enterprise (SGE)

Groupes de prestations

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

59.2 Promotion touristique et développement économique touristique

Appui à la promotion de la place touristique cantonale et appui au financement d'infrastructures d'importance cantonale pour l'économie touristique.

Descriptif

- Mise en oeuvre de la politique touristique en tant que secteur à part entière de la politique de développement économique.
- Coordination des différents acteurs subventionnés.
- Supervision de l'Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Soutien au financement d'installations touristiques et d'équipements hôteliers.
- Financement d'études prospectives et/ou thématiques sur l'évolution de l'économie touristique.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV).
- Offices du Tourisme locaux.
- Associations régionales.
- Hôtellerie vaudoise (ARH), GastroVaud.
- Etablissements hôteliers et entreprises touristiques.
- Communes.

Groupes de prestations

59.3 Développement régional et pôles de développement et de logement

59.3 Développement régional et politique des pôles de développement (PPDE)

Appui au développement économique des agglomérations et des autres régions du canton.

Descriptif

- Etudes spatiales à incidences économiques (activités et logement).
- Appui à la mise à disposition de terrains pour les entreprises et projets de logement, notamment d'utilité publique.
- Aide financière pour le développement d'équipements collectifs.
- Collaboration avec les autorités locales et régionales dans l'accompagnement de projets d'implantation et de développement des entreprises.
- Participation aux projets d'agglomération.
- Soutien au développement régional et aux collaborations interrégionales.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, associations régionales, particuliers porteurs de projets d'utilité publique et de développement économique.
- Service du développement territorial (SDT).
- Groupe opérationnel des pôles (GOP) et Bureau exécutif des pôles (BEP)
- Organismes de suivi du PALM (y.c. Schémas directeurs), Y-Agglomération, Projet d'agglomération Grand Genève.
- Union des communes vaudoises (UCV) et Association de communes vaudoises (AdCV)
- Coordination du Développement Economique Vaudois (CODEV).
- Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI).
- Développement économique vaudois (DEV).
- Conférence des Chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
- Seco (NPR).

Groupes de prestations
59.4 Police cantonale du commerce

59.4 Police cantonale du commerce

Police cantonale du commerce.

Descriptif

Autorisations

- Etablissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boissons
- Guides de montagne (y.c. les aspirants)
- Accompagnateurs en montagne (y.c. les aspirants)
- Maîtres de sports de neige, écoles ou entreprises proposant des activités encadrées par des guides de montagne, des accompagnateurs en montagne ou des maîtres de sports de neige
- Entreprises proposant d'autres activités à risque au sens du droit fédéral topique
- Exercice à titre professionnel de l'activité de mandataire visant à la conclusion d'un mariage ou à l'établissement d'un partenariat stable entre des personnes venant de l'étranger ou s'y rendant
- Vente aux enchères publiques volontaire ou de gré à gré
- Prêt sur gage et achat à réméré
- Crédit à la consommation (prêteurs et courtiers en crédit)

Surveillance

- Examens professionnels (cafetiers-restaurateurs, guides de montagne, accompagnateurs en montagne)
- Commerce itinérant, forain, exploitant de cirque
- Refus et retrait des autorisations délivrées en application de la loi fédérale sur le commerce itinérant
- Indication des prix
- Surveillance des prix
- Loteries et paris
- Jeux illégaux hors casino
- Exercice de la prostitution de salon
- Tenue du registre cantonal des entreprises
- Tenue du registre cantonal des autorisations délivrées en application de la loi sur l'exercice des activités économiques
- Tenue du registre cantonal des licences et autorisations simples délivrées en application de la loi sur les auberges et les débits de boissons

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes et préfectures
- Administrés
- Commerçants, restaurateurs
- Associations faitières, notamment GastroVaud
- Organismes de manifestations, loteries
- Guides de montagnes, maîtres de sports de neige
- Entreprises proposant des autres activités à risque au sens du droit fédéral topique

Biopôle SA

En 2014, le Conseil d'Etat confirmait sa volonté de poursuivre le déploiement d'un parc technologique thématique dédié aux Sciences de la vie sur le site du Biopôle (PAC 309-Vennes).

Après une gestion de crise ayant marqué les exercices 2013 et 2014, l'année 2015 peut assurément être qualifiée de "retour à la normale", qui plus est d'année de relance de la dynamique et de la promotion sur le site.

Conformément à la nouvelle stratégie décidée par le Conseil d'administration - et validée par le Conseil d'Etat - il s'agit de ne plus concevoir le développement du Biopôle comme un projet à vocation principalement immobilière, mais bien de créer sur le site éponyme un écosystème propice à l'innovation dans le domaine des biotechnologies et de la pharma; cette nouvelle approche consiste à promouvoir de manière volontariste une mixité entre des activités académiques et de recherche à haute valeur ajoutée émanant du secteur public, d'une part, et des activités de recherche/développement (R&D) ainsi que de production émanant des entreprises, d'autre part. C'est dans cette perspective que le Conseil d'Etat a chargé Biopôle SA et le SIPAL de procéder à une restitution pour moitié des droits à bâtir restants à l'Etat de Vaud (à savoir environ 50'000 m2 de surface de plancher déterminant - SPd), Biopôle SA conservant le solde des autres 50'000 m2 pour y implanter des entreprises allant de la start-up à la multinationale.

Concrètement, cette répartition - qui devra formellement être entérinée par un décret du Grand Conseil - est déjà active dans les faits, avec le renforcement de la présence de la Fondation Ludwig Cancer Research sur la partie publique du site de Vennes (création prochaine d'un nouveau centre de recherche au bénéfice de quelque CHF 100 millions d'investissement dans la recherche en immunothérapie sur les dix prochaines années) et l'implantation d'ores et déjà effective de Nestlé Health Science sur la partie privée du Biopôle (création sur le site de plus de 150 postes de travail à haute valeur ajoutée dans le domaine des alicaments, principalement).

Sur la plan de la gouvernance, l'année 2015 a également consacré la désignation du nouveau Directeur de Biopôle SA en la personne de M. Nasri Nahas. Agé de 43 ans, M. Nahas dispose d'une double formation scientifique (Masters en Génie Biologique de l'Université de Technologie de Compiègne) et managériale (MBA de l'Université de Genève) particulièrement adaptée à la gestion et au développement du Biopôle.

Dès son entrée en fonction, le 1er octobre 2015, M. Nahas a pu valoriser le travail considérable de remise à niveau de Biopôle SA opéré par l'ancienne direction ad intérim en relançant immédiatement le développement et la promotion du site. Labellisé "Parc national de l'innovation" (voir ci-dessous), avec un positionnement d'envergure mondiale dans les domaines de l'oncologie, de l'immunologie et de la médecine personnalisée, le site de Biopôle - dans sa dynamique totalement repensée de partenariat entre les secteurs publics et privés - affiche un taux d'occupation de 97,5%.

Face à ces constats réjouissants permettant au Biopôle de renouer avec le succès, le Conseil d'administration a autorisé la direction de la société à lancer en fin d'année un appel à investisseurs (concours ouvert) pour la réalisation d'un nouveau bâtiment (B5) de quelque 9'200 m2 de laboratoires et de surfaces administratives modulables dont la mise en service est attendue pour fin 2017.

Nous soulignerons finalement qu'après le changement de direction, il s'agit désormais au Conseil d'Etat de procéder à une refonte du Conseil d'administration, permettant notamment l'arrivée d'un nouveau Président, en lieu et place de l'actuel président ad intérim en la personne de l'actuel Chef du SPECo. Des suites de plusieurs contacts entrepris durant l'année 2015, cette refonte du Conseil devrait être effective à l'issue du premier semestre 2016.

Parc national de l'innovation (PNI)

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), la Confédération a décidé de créer un Parc national de l'innovation (PNI), dédié à l'accueil d'entreprises d'envergure internationale désireuses de promouvoir l'innovation grâce à l'institution de partenariats avec les principales hautes écoles.

Plusieurs étapes majeures ont été franchies en 2015, qui permettront au projet de démarrer concrètement le 1er janvier 2016. En mars 2015, la création à l'échelle nationale de la Fondation de droit privé Swiss Innovation Park, chargée de positionner la Suisse dans la concurrence mondiale entre les places économiques par le biais du parc d'innovation. La fondation assurera la coordination et la mise en réseau entre les désormais cinq sites du futur parc - le Conseil fédéral ayant ajouté en mai 2015 le site «SIP Biel/Bienne» aux quatre sites initialement retenus. En matière de financement, le Conseil national a validé en automne 2015 un crédit-cadre de 350 millions de francs, qui servira de cautionnement à des préfinancements d'infrastructures de recherche (appareils ou équipements) et sera géré par la fondation.

Au niveau romand, un pas important a été franchi début mars 2015, avec la constitution de l'Association SIP-West EPFL

qui réunit les partenaires du hub occidental du PNI, à savoir l'EPFL et cinq cantons de Suisse occidentale (Fribourg, Neuchâtel, Genève, Valais, Vaud). Elle est co-présidée par les deux Conseillers d'Etats vaudois et neuchâtelois.

Le Canton de Vaud et ses partenaires intercantonaux ont intensifié en 2015 leurs démarches de lobbying auprès du Conseil fédéral pour assurer une équité de traitement entre les deux hubs principaux du PNI - à savoir l'EPFL et l'EPFZ. Arguant du fait que la mise à disposition par la Confédération de 70 hectares de terrains légalisés à Dübendorf en faveur du pôle zurichois constitue un avantage comparatif évident - renforcé par les exigences de dézonage induites par la révision de la LAT -, les membres du SIP-West EPFL ont conduit, sous la houlette du Canton de Vaud, d'intenses démarches auprès du Parlement en vue d'obtenir de légitimes compensations. Soutenue dans un premier temps par le Conseil national, la proposition visant à ce que le produit des droits de superficie qui seront prélevés par la Confédération auprès du Canton de Zurich fasse l'objet d'une redistribution en faveur de l'ensemble des sites du PNI, a finalement été écartée lors du vote final par les Chambres.

Dans ce contexte, il s'agira de continuer à veiller scrupuleusement à ce que le PNI ne constitue pas, in fine, une Lex Dübendorf.

En outre, l'année 2015 a également permis de fixer les bases de collaboration avec l'EPFL au niveau des sites vaudois labellisés PNI, à savoir: l'EPFL innovation Park (EIP) sur le site d'Ecublens, le Biopôle et Y-Park en qualité de site de réserve. Cette collaboration passera notamment par la finalisation et la signature, en 2106, d'une convention de partenariat entre le Conseil d'Etat et l'EPFL fixant les modalités financières de ce partenariat ainsi que les prestations attendues de la part de la Haute Ecole.

Alpes vaudoises 2020

Durant le printemps 2015, le Conseil d'Etat a traité le rapport "Alpes vaudoises 2020", déposé par les acteurs locaux en juillet 2013. Il a ainsi formalisé la stratégie de soutien économique aux Alpes vaudoises qu'il entend mener pour les années 2016–2023. A cet égard, il a relevé les qualités du rapport et salué la stratégie de diversification touristique qu'il préconise. Car s'il est un constat unanimement partagé en lien avec le devenir socio-économique des Alpes vaudoises, c'est bien d'accompagner leur transition vers un avenir moins dépendant du ski.

Partant de ces prémisses, le Gouvernement a souhaité fixer des priorités dans le choix des investissements à réaliser. Il a notamment extrait les priorités infrastructurelles, et dès lors financières, en lien avec les besoins de transport attestés dans la région, avec la pérennisation des équipements de sports d'hiver, ainsi qu'avec les impératifs des Jeux olympiques de la jeunesse de 2020 (JOJ2020) qui se dérouleront dans le Canton, cela dans le respect des principes des trois piliers (économique, social, environnemental) du développement durable et de la politique financière de l'Etat.

Dans ce cadre, il a proposé une ligne cantonale en matière d'infrastructures de mobilité, de tourisme 4-saisons, d'hébergement, de remontées mécaniques et de mesures environnementales, toutes cinq thématiques indissociables pour relever les défis structurels de l'économie des Alpes vaudoises.

Le DECS/SPECo étant le dépositaire de la mise en oeuvre des thématiques remontées et enneigement mécanique ainsi que hébergement, un bref focus sur celles-ci peut être opéré comme suit.

RM-Enneigement

L'objectif est de poursuivre la stratégie de transition (fiche R21 du PDCn – 15.06.2013) vers un tourisme moins dépendant de la neige. Il s'agit de porter les efforts sur la rationalisation dans l'aménagement et la gestion des domaines skiables, avec des différences d'intensité et des spécialisations en fonction des potentiels des différents domaines.

L'approche proposée est de favoriser les mesures qui augmentent l'attractivité, entre autres 4-saisons, ou encore la connectivité entre stations et entre installations. Dans tous les cas, la plausibilité technique et environnementale doit être jugée comme suffisante. Le résultat attendu est de pouvoir bénéficier de domaines skiables attractifs, dotés d'infrastructures de remontées mécaniques modernes et rationnelles, ainsi que d'un enneigement mécanique adéquat, ceci par le soutien financier aux sociétés atteignant une masse critique suffisante pour assurer leur viabilité à long terme.

Dans le cadre d'une enveloppe maximale de CHF 46 millions, le modèle financier proposé par le Conseil d'Etat est d'intervenir, au niveau du canton, exclusivement avec des aides à fonds perdu (AFP), selon une typologie et des taux d'intervention qui bénéficient d'un bonus (« Bonus LAT ») pour autant que la commune procède au dézonage exigé par le PDCn.

Pour mémoire, les taux d'intervention de l'aide financière cantonale en matière de domaines skiables (remontées mécaniques, enneigement mécanique, pistes) sont proposés comme suit par le Conseil d'Etat :

	Taux de base AFP	Bonus LAT	Taux max. (taux de base AFP + bonus LAT)
Etude	30 %	0	30 %
Mesure de rationalisation	30 %	+ 15 %	45 %
Offre régionale	30 %	+ 15 %	45 %

Enneigement mécanique	20 %	+ 20 %	40 %
Offre régionale complémentaire	20 %	+ 20 %	40 %
Offre locale	20 %	+ 10 %	30 %
Piste de ski régionale	20 %	+ 10 %	30 %

Le Conseil d'Etat a prévu que l'octroi du bonus LAT est conditionné à la signature d'une convention entre la Municipalité et le Gouvernement portant sur l'engagement de la commune concernée à atteindre les objectifs de dézouage et/ou de sécurisation définis. Cette convention doit en outre être approuvée par le Conseil communal.

Hébergement

En matière d'hébergement, il s'agit de favoriser la restructuration de l'offre et sa mise en adéquation avec les demandes des différentes catégories d'usagers, cela notamment par le biais de conditions cadre réadaptées. L'objectif est de favoriser le retour d'un parc hôtelier attractif, de qualité, répondant à une demande ciblée. L'attractivité retrouvée doit diminuer l'effet « saisonnalité » et favoriser l'augmentation du taux d'occupation et des nuitées.

La PADE – adoptée par le Conseil d'Etat le 8 juin 2011 en tant que document de référence pour la mise en œuvre de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) pour la période 2012-2017 – précise dans son but opérationnel H.2.2 qu'il s'agit de « Définir une stratégie et des outils d'intervention en matière d'hébergement touristique marchand (hôtellerie, parahôtellerie, résidences de tourisme, etc.) ».

Un projet de stratégie cantonale a été élaboré par le DECS, accompagné d'une directive interne d'application. Ces documents répondent au but opérationnel H.2.2 donnant ainsi la base nécessaire à un nouvel axe stratégique H.5 « Soutenir l'hôtellerie régionale (PME en raison individuelle, SA ou Sàrl, hors chaînes/groupes suisses et internationaux) soumise à une forte saisonnalité et localisée dans des périmètres où le PIB régional dépend fortement du tourisme ». Le projet de fiche H amendée est remis en annexe.

L'adoption de la fiche H rend éligible l'hôtellerie à un soutien LADE sous l'égide des projets régionaux (art. 24). Le modèle financier élaboré sur la base de projets concrets et en étroite coordination avec la Société suisse de crédit hôtelier (SCH) prévoit un soutien, au titre de la LADE, au maximum de 20 % sous la forme de prêts sans intérêts et de 10 % en aides à fonds perdus, ceci en coordination avec les outils de soutien financier fédéraux (Loi fédérale sur la politique régionale/LPR et prêts de la SCH).

Ce modèle a été validé par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 4 mars 2015. Le Gouvernement a également consenti à une hausse du budget ordinaire du SPECo pour la mise en œuvre de cette politique, décision entérinée par le Grand Conseil lors de l'adoption du budget 2016.

Révision partielle de la LADE

Entrée en vigueur le 1er janvier 2008, la LADE fait l'objet depuis plusieurs années de réflexion du Conseil d'Etat en vue de sa révision partielle poursuivant un double objectif.

1) Adapter les instruments consacrés par cette loi-cadre à des fluctuations conjoncturelles toujours plus rapides et incertaines, notamment en lien avec le franc fort et ses conséquences sur le secteur des exportations, principalement dans le secteur industriel.

2) Adapter la gouvernance de la LADE, notamment sous l'angle du principe de subsidiarité, des compétences financières dévolues au Conseil d'Etat et au Département en charge de l'économie ainsi que de l'évaluation des effets (outcomes) de la LADE/PADE, ce en vue d'en renforcer le pilotage par le Conseil d'Etat.

Afin d'être en possession de l'ensemble des informations nécessaires à la finalisation de son projet, le Conseil d'Etat a chargé le DECS/SPECo de compléter le dossier sous deux points: d'une part, par une évaluation des effets du franc fort - né de la suppression, le 15 janvier 2015, par la Banque nationale suisse (BNS) du taux plancher de CHF 1,20 pour 1 Euro - sur les perspectives conjoncturelles (objet de plusieurs interventions parlementaires). D'autre part, par une première auto-évaluation de la PADE à mi exercice 2012-2017.

Sur la base de ces compléments, le Conseil d'Etat a été en mesure d'arrêter ses orientations concernant la réforme partielle de la LADE à la fin de l'automne 2015. Le projet de révision partielle de la LADE sera par conséquent remis au Grand Conseil dans le courant du premier trimestre 2016.

Nous rappellerons que la révision législative projetée sera ultérieurement complétée par l'adoption, par le Conseil d'Etat, de deux projets de règlements sur les modalités d'examen, d'octroi, de suivi et de contrôles des aides financières LADE en faveur des projets « entreprises » et des projets régionaux. Ceux-ci auront pour principal objectif de consacrer un renforcement de la coordination entre services et entre départements, ainsi que d'identification de l'ensemble des sources de financement engagés par l'Etat en faveur de tel ou tel projet. Par cette coordination renforcée, le Conseil d'Etat vise à éviter tout risque de morcellement de l'information et d'atomisation des diverses sources de subventionnement, conformément au principe de subsidiarité. En outre, ces règlements consacreront, tout comme la loi révisée partiellement, le principe d'un renforcement des outils d'évaluation de la LADE/PADE, notamment dans le sillage des recommandations topiques de la cour des comptes dans son rapport n°30.

Adoption de la révision de la LADB et de plusieurs modifications réglementaires

Après des discussions et débats particulièrement nourris - témoignant des enjeux sociétaux et économiques liés à cette problématique sensible - le projet de révision partielle de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) a été adopté, en janvier 2015, par le Grand Conseil.

Cette révision a également permis de répondre aux interventions parlementaires suivantes:

- Postulat Grégoire Junod et consorts demandant de différer les horaires de vente d'alcool des heures d'ouverture des commerces : une mesure de santé publique et prévention de la violence ;
- Postulat Frédéric Haenni et consorts visant à assurer un avenir durable aux acteurs de la restauration, en renforçant la formation ;
- Postulat Claude-Alain Voiblet : nuits festives : diminuer la pression sur les autres acteurs de la vie urbaine et sur les services publics.

Pour mémoire, le but essentiel de la loi révisée porte sur la protection de la jeunesse contre la sur-consommation d'alcool et les incivilités/violences qui en résultent, en agissant notamment sur les horaires de vente et sur le type d'alcools vendus (visés en premier lieu la bière et les alcools forts). La nouvelle législation consacre également un renforcement de la formation professionnelle des futurs exploitants afin de contribuer à l'amélioration des conditions-cadre de la branche.

Cette révision entérinée, il s'agissait dans la foulée de procéder à plusieurs adaptations au niveau des règlements d'application. C'est ainsi que le Conseil d'Etat a validé durant le deuxième trimestre 2015 les révisions réglementaires suivantes:

1) Règlement du 9 décembre 2009 d'exécution de la LADB (RLADB) qui a notamment permis de préciser les nouveaux articles de la LADB (précisions quant à l'application du double horaire communal pour les magasins, pour les sanitaires, choix de 3 boissons sans alcool, fouille, allègement des pièces à produire avec une demande de licence, précisions relatives à la durée de l'interdiction de vendre et de servir des boissons alcooliques et à la formation complémentaire).

Il est important de souligner qu'une requête à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal a été déposée à l'encontre de trois articles du RLADB (art. 10c, 11b et 26). L'entrée en vigueur des 3 articles contestés du nouveau RLADB a donc été

suspendue, l'effet suspensif ayant été accordé par ladite Cour. La procédure suit son cours mais elle n'a pas eu d'incidence sur l'entrée en vigueur, au 1er juillet 2015, des autres articles régissant le domaine des auberges et débits de boissons.

2) Nouveau règlement du 23 septembre 2015 de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence (RCCAL). Celui-ci formalise le renforcement de la formation des futurs titulaires du certificat cantonal d'aptitudes. Il réaménage les différents modules de cours dont les délimitations ont été clarifiées pour une meilleure compréhension des différents aspects de la formation. Il introduit un enseignement relatif à la connaissance, la mise en valeur et la transformation des produits du terroir vaudois.

3) Règlement du 20 décembre 2006 sur la taxe, les émoluments et les contributions à percevoir en application de la LADB (RE-LADB). Conformément à la LADB révisée, ce règlement augmente le taux des taxes cantonale et communales de 1,6 à 2% au maximum du chiffre d'affaires moyen, net de TVA, réalisé sur les débits de boissons à l'emporter et modifie sa perception, puisque dorénavant le canton perçoit les taxes cantonale et communale, et en assure la redistribution pour moitié aux communes (entrée en vigueur du nouveau régime au 1er janvier 2016).

4) Règlement du 8 janvier 2003 sur la délégation des compétences aux communes en matière d'auberges et débits de boissons et sur le registre des licences. Les modifications opérées dans ce règlement n'ont porté que sur la forme (mise en conformité avec plusieurs notions consacrées par la LADB révisée).

Projets de deux fonds de soutien à l'industrie

Voir sous la rubrique topique "Programme de législature 2012-2017" du présent rapport (Mesure 4.5).

Rapport annuel de gestion 2015

Département de l'économie et du sport (DECS)

Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Sources d'informations complémentaires

[Politique d'appui au développement économique \(PADE / texte intégral\)](#)

[Politique des pôles de développement - Actualisation \(PPDE / texte intégral\)](#)

[Les Enjeux du tourisme vaudois 2010 \(texte intégral\)](#)

Groupes de prestations
52.0 Gestion et administration du service

52.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Service transversaux.

Groupes de prestations

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

52.1 Contrôle et régulation du marché du travail

- Mise en oeuvre des mesures d'accompagnement.
- Protection des travailleurs.
- Lutte contre le travail au noir.
- Régulation de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Contrôle des bureaux privés de placement.

Descriptif

- Accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Contrôle des entreprises dans le cadre de la lutte contre le travail au noir.
- Informations sur les conditions de travail, conseils et contrôles.
- Délivrance d'autorisations (permis de travail, dérogations, construction).
- Examen des demandes d'autorisations de travail en faveur de la main-d'oeuvre extra-européenne.
- Examen en faveur des bureaux de placement privés et délivrance d'autorisation de pratiquer.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.
- Entreprises.
- Partenaires sociaux.
- SUVA.

Groupes de prestations

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle et participation cantonale au coût de l'assurance chômage fédérale

52.2 Mesures cantonales de réinsertion professionnelle dans le cadre du RI

Mesures cantonales de réinsertion professionnelle

Descriptif

- Conseil, suivi et placement des Ristes.
- Offre de mesures de réinsertion aux Ristes : cours, stages, EI, aide à une activité indépendante, etc.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi.

Groupes de prestations

52.3 Gestion du chômage (remboursement assurance-chômage)

52.3 Réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi dans le marché du travail

Descriptif

- Réinsertion des demandeurs d'emploi (LACI) dans le monde du travail.
- Négociation avec les instituts de formation.
- Gestion et coordination des offices régionaux de placement.
- Contacts avec les entreprises.
- Contrôle de qualité des cours dispensés.
- Adaptation des effectifs des ORP aux exigences du marché.
- Traitement des oppositions DE contre décisions ORP.
- Décision en matière de de réduction de l'horaire de travail (RHT) et de chômage en cas d'intempéries (INTEMP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Demandeurs d'emploi (LACI).
- Entreprises.

Groupes de prestations
52.4 Versement des indemnités de chômage

52.4 Versement des indemnités de chômage

Versement des indemnités de chômage.

Descriptif

Contrôle, taxation et versements des indemnités aux chômeurs.

Contrôle, calculs et versements aux entreprises des RHT, INTEMP et indemnités en cas d'insolvabilité

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chômeurs
- Entreprises.

Evénements marquants, évolutions significatives

L'économie vaudoise a bien résisté au franc fort

L'abolition par la BNS - le 15 janvier 2015 - du cours plancher de l'euro (fixé à 1,20 francs en 2011) et ses répercussions sur l'économie auront marqué l'année 2015. Le franc fort a pénalisé des secteurs d'activité comme l'industrie et le tourisme alors que le secteur de la construction en particulier a connu une année plutôt positive.

Une économie préservée grâce à son adaptabilité et sa diversité

Les conséquences du franc fort que l'on pouvait craindre, notamment le recours massif au chômage partiel, les licenciements collectifs et les délocalisations dans les secteurs concernés ne se sont pas réalisés. Par son dynamisme, sa diversité et sa faculté d'adaptation, l'économie vaudoise a en effet bien résisté.

Bien que le nombre de travailleurs autorisés à bénéficier de réduction d'horaire de travail ait doublé en 2015 par rapport à 2014, atteignant 650 personnes en moyenne annuelle, il est resté loin des niveaux observés ces dernières années. A titre de comparaison, suite au précédent épisode d'appréciation du franc en 2011, ce sont jusqu'à 2200 personnes qui ont été concernées par le chômage partiel. Au plus fort de la crise financière en automne 2009, ce sont près de 7000 actifs qui ont été autorisés à bénéficier de réduction de l'horaire de travail (RHT).

Tendance du taux de chômage : légère hausse en 2015

Le taux de chômage vaudois est passé de 5.1% au 1er janvier 2015 (selon le recensement fédéral de la population 2010) à 4.8% à fin juin. Durant le premier semestre, le taux de chômage a baissé puis sous l'effet des facteurs saisonniers, il est remonté progressivement pour s'établir à 5.2% au 31 décembre.

Il convient de rappeler que le canton de Vaud rassemble à lui seul plus de 80% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse. S'il pratiquait comme la majorité des cantons, son taux de chômage serait réduit de 0,6 point.

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) est passé de 25'581 au 1er janvier à 24'240 fin juin pour terminer à 26'999 le 31 décembre. Le nombre de chômeurs a connu la même évolution, passant de 19'138 à 17'766 pour remonter à 19'498 fin décembre.

Indemnisation des demandeurs d'emploi

En 2015, les différentes caisses de chômage du canton ont indemnisé 35'986 chômeurs et versé 615 millions de francs d'indemnités de chômage. A elle seule, la Caisse cantonale de chômage (CCh) a indemnisé 27'377 chômeurs et versé 474 millions d'indemnités de chômage auxquelles il faut ajouter 92 millions au titre des prestations collectives (mesures de réinsertion, RHT, chômage pour intempéries et indemnités en cas d'insolvabilité).

Financement des mesures du marché du travail

Durant l'année sous revue, le Service de l'emploi (SDE) a investi plus de 80 millions pour financer les mesures du marché du travail et a contribué ainsi à étoffer les compétences professionnelles des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI.

Financement de l'assurance perte de gain maladie APMG

L'assurance cantonale perte de gain destinée aux chômeurs malades et financée par des cotisations prélevées sur les indemnités de chômage, est gérée par le SDE. En 2015, elle a indemnisé 1'369 personnes pour 97'007 jours de maladie à hauteur de 13.881 millions de francs.

Mesures d'accompagnement et lutte contre le travail au noir

Durant l'année 2015, le SDE s'est attaché à maintenir un haut niveau de contrôle pour prévenir le dumping social et salarial et lutter contre le travail au noir. Ce sont ainsi plus de 3'000 entreprises qui ont été contrôlées durant cet exercice.

165 cas potentiels de sous-enchère ont été transmis à la Commission tripartite chargée de l'exécution des mesures d'accompagnement. 87 interdictions de prester des services pour une durée d'au moins une année ont été prononcées à l'encontre d'indépendants ou d'entreprises étrangères ainsi que 62 amendes pour un montant total de 133'000 francs.

308 employeurs ont été dénoncés pénalement pour des faits de travail au noir. Près de 2'400 cas de travailleurs sans titre de séjour ou n'ayant pas été annoncés aux assurances sociales et à l'impôt à la source ont été identifiés et transmis aux instances compétentes. Dans ce contexte, le SDE a facturé des frais de contrôle pour un montant de l'ordre de 356'000 francs. Les jours-amendes fermes prononcés par le Ministère public ont dépassé 224'000 francs et les amendes immédiates se sont élevées à plus de 123'000 francs.

Le SDE a également exigé rétroactivement la restitution de près de 2'000'000 de francs d'indemnités de chômage indûment perçues par des assurés qui exerçaient une activité non déclarée. Au total, 29 employeurs et 136 chômeurs ont ainsi été dénoncés pour infraction à la loi fédérale sur l'assurance-chômage.

Modifications de Contrat-type de travail

En 2015, le contrat-type de travail du personnel des ménages privés a été modifié. Les salaires minimum ont été revus à la hausse afin d'être en adéquation avec les salaires obligatoires prévus par l'ordonnance fédérale sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de ce secteur. Le salaire horaire minimum applicable au personnel non qualifié est désormais de 18,55 francs (22,40 francs pour du personnel qualifié avec CFC).

Le Conseil d'Etat a également décidé en 2015 d'améliorer les conditions de travail dans le secteur agricole en modifiant le Contrat-type de travail. Dès le 1er mars 2015, la durée hebdomadaire de travail a diminué de 30 minutes et le salaire mensuel a augmenté de 50 francs passant à 3'370 francs. En outre, le salaire minimal du personnel travaillant dans ce secteur est passé à 3'420 francs à compter du 1er janvier 2016.

Sécurité et santé au travail

Pour la première fois en 2015, la Commission Fédérale de coordination pour la Sécurité au Travail (CFST) a confié au canton un mandat en matière de sécurité et santé au travail sous la forme contractuelle alors que jusqu'ici la collaboration passait par une simple directive. Ce nouveau mode opératoire unifie et renforce la coopération avec les instances fédérales chargées de la mise en place du dispositif.

En outre, le SDE a participé activement à la campagne de prévention du SECO sur les risques psychosociaux. En 2015 il a effectué 50 contrôles en entreprise sur la prévention de ces risques et poursuivra cette action en 2016.

Changement de chef de Service

Le 1er novembre 2015, Monsieur Roger Piccand a fait valoir son droit à la retraite après avoir dirigé le SDE pendant 26 ans. Durant cette période, le Service est passé de 50 à 500 collaborateurs.

Les faits marquants de sa gouvernance ont été la mise en place d'un service public de placement (implantation des ORP vaudois – VD canton pilote), la mise en œuvre de la libre circulation des personnes et le développement des mesures d'accompagnement ainsi que la mise en place d'un dispositif de surveillance du marché du travail chargé de prévenir le dumping social et salarial et de veiller à la protection des travailleurs.

C'est Monsieur François Vodoz qui occupait le poste d'adjoint du Chef de Service depuis 2008 qui a été nommé en qualité de nouveau Chef de Service au terme d'un processus de sélection ouvert.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

Suivi intensif des demandeurs d'emploi

En 2015, une moyenne de 25'210 demandeurs d'emploi ont été suivis et conseillés chaque mois par les ORP. Au total, 213'209 entretiens de conseil individuel entre un conseiller et un demandeur d'emploi ont été menés.

Activation des demandeurs d'emploi en mesures de réinsertion

Plus de 7'200 demandeurs d'emploi ont participé en moyenne chaque mois à une mesure du marché du travail accélérant ainsi leur réinsertion sur le marché de l'emploi. Cette intense activation des demandeurs d'emploi a permis d'occuper la quasi-totalité des places en mesure tout au long de l'année optimisant ainsi au maximum l'efficacité du dispositif.

Optimisation des MIP

A l'issue de son audit réalisé en 2014 sur les principales mesures d'insertion professionnelle (MIP) destinées aux bénéficiaires du Revenu d'Insertion (RI), la Cour des Comptes a formulé un certain nombre de recommandations. Durant l'année sous revue, le Service de l'emploi s'est appuyé sur ces observations pour améliorer encore le dispositif de réinsertion professionnelle :

- renforcement des mesures emploi par la création de places supplémentaires en programme d'emploi temporaires
- lancement de trois projets pilotes de mesures de réinsertion socio-professionnelles destinées à un public rencontrant des problématiques associées au chômage de longue durée (coaching individuel "Atout", mesure d'accompagnement vers l'emploi "Tangram" et une mesure de type bilan socio-professionnel
- amélioration du contenu de plusieurs cours avec un contenu plus individualisé
- optimisation de la durée de 3 formations (Protravail, J'EM+ et Avdems) afin de libérer des places et offrir l'opportunité à plus de demandeurs d'emploi de suivre ces mesures.

Placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI

Les ORP ont poursuivi leur collaboration active avec les entreprises afin d'optimiser le placement des demandeurs d'emploi et des bénéficiaires du RI. 5'219 entreprises ont reçu la visite d'un conseiller en personnel et 10'594 places vacantes ont ainsi été acquises. Cette intense activité de placement cumulée à l'octroi substantiel de mesures favorisant le retour à l'emploi (allocation d'initiation au travail - AIT, stages professionnels, stages d'essai) a permis à 20'628 demandeurs d'emploi de se réinsérer sur le marché du travail en 2015.

En outre, le SDE qui suit en moyenne 3'150 bénéficiaires du RI en a réinséré 1'497 sur le marché de l'emploi.

Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La Plateforme CII traite les problématiques de réinsertion professionnelle complexes. Elle regroupe le SDE, le Service de prévoyance et d'aide sociale et l'Office de l'assurance-invalidité. En 2015, 97 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

Collaboration interdépartementale

Sous l'impulsion des Chefs de département du DECS et du DSAS, le Service de l'emploi, en collaboration avec le SPAS, a mis sur pied, au sein de l'ORP de Lausanne, une structure (Unité commune ORP-CSR) pour le suivi des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI).

Cette nouvelle entité réunissant les compétences des conseillers ORP et des assistants sociaux permet d'intensifier et d'améliorer la prise en charge globale des bénéficiaires du RI. Sous la forme d'un projet pilote d'une durée de 2 ans, ce dispositif est structuré pour accueillir 450 bénéficiaires. Il fera l'objet d'une évaluation confiée à l'Idehap.

Optimisation et simplification des processus de travail

Simplification des modèles utilisés en interne

En parallèle à la migration de l'ACV de Windows XP à Windows 7, le SDE a poursuivi la simplification de l'utilisation des modèles dévolus à l'édition des documents (convocations, décisions, etc.) traités au quotidien par les collaborateurs. Les solutions mises en places ont notamment simplifié le travail pour la gestion de 39'000 inscriptions de demandeurs d'emploi, 63'000 décisions liées aux mesures de réinsertion professionnelle et 220'000 procès-verbaux d'entretiens avec des demandeurs d'emploi.

Mise en place d'un système qualité au sein de la LMMT

En 2015, la Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) a développé un nouveau système qualité pour l'ensemble de ses activités. Cet outil développé en interne avec la participation de tous les collaborateurs offre une plateforme collaborative accessible par tous et en tout temps. Basé sur les standards ISO, ce système a permis d'unifier les procédures et de réviser l'ensemble des documents utilisés par la LMMT, ce qui a augmenté la productivité de l'instance.

Optimisation du processus de recrutement du SDE

En 2015, le SDE a testé Taleo en qualité de service pilote. Ce logiciel de gestion des ressources humaines optimise le processus de recrutement de la publication de l'annonce à l'organisation des rendez-vous en passant par la gestion centralisée des dossiers de candidatures. Il fait gagner du temps aux recruteurs, évite le stockage physique des dossiers papiers et permet des synergies internes entre les responsables du recrutement. En ce sens, ce logiciel, adopté depuis par le SDE, s'inscrit parfaitement dans la mouvance de la Gestion Electronique des Documents (GED).

Enquête de satisfaction auprès des assurés de la CCh

Entre le mois d'avril et le mois de mai 2015, près de 10'000 assurés ont été questionnés sur la qualité des prestations et la rapidité des paiements de la caisse cantonale de chômage (CCh). Le sondage a porté sur 5 critères : les prestations en général, la rapidité et la régularité des paiements, la qualité des informations et des conseils et enfin la qualité de l'accueil. Le taux de retour de 10% a révélé que 92% des assurés sont satisfaits des prestations de la CCh. Les résultats sont très similaires d'une agence à l'autre, ce qui signifie que la même qualité des prestations est garantie sur l'ensemble du territoire cantonal.

Etudes

- Evolution du travail intérimaire en Suisse romande - version actualisée (chiffres 2014)

Rapports

- Rapport au Conseil d'Etat sur les activités 2014 de la Commission tripartite du canton de Vaud chargée des mesures d'accompagnements à la libre circulation des personnes
- Rapport d'activité 2014 sur la lutte contre le travail au noir dans le secteur des métiers de bouche
- Rapport d'activité 2014 du Service de l'emploi

Bulletins et communiqués statistiques

- 12 bulletins mensuels et statistiques du chômage
- 12 communiqués de presse mensuels sur l'évolution du chômage vaudois

Articles de presse

- 10 articles publiés dans le cahier emploi de 24heures

Procédures d'extension CCT 2015

- CCT de la ferblanterie, de la couverture, de l'installation sanitaire, du chauffage, de la climatisation et de la ventilation dans le Canton de Vaud: prorogation et extension de l'avenant du 01.01.2016;
- CCT des paysagistes et entrepreneurs de jardins du Canton de Vaud: prorogation de l'extension;
- CCT Métal-Vaud: prorogation, modification du champ d'application de l'extension et extension de l'avenant sur les salaires 2015;
- CCT des garages du Canton de Vaud: prorogation, modification du champ d'application de l'extension et extension des avenants du 01.01.2013 et du 01.01.2015;
- CCT du commerce de détail de la ville de Lausanne: extension de l'avenant du 28.08.2014;
- CCT du commerce de détail de la ville de Nyon: remise en vigueur.

Groupes de prestations
54.1 Politique agricole

54.1 Politique agricole

Mise en oeuvre et application de la politique agricole fédérale et cantonale; coordination avec les politiques publiques à incidence agricole; administration générale; surveillance de l'apprentissage; hébergement, intendance et restauration sur les sites de formation

Descriptif

- Participation à la définition des orientations stratégiques en matière de politique et de formation agricoles cantonales. Pilotage et exécution de la politique agricole vaudoise à l'usage du DECS et du CE en fonction de la politique agricole fédérale. Veille prospective et évaluation de ces politiques.
- Coordination avec les autres politiques publiques touchant l'agriculture (politique régionale, vétérinaire, améliorations foncières, aménagement/information du territoire, protection de l'environnement, forêts, eaux et sols, énergie, protection des consommateurs, développement durable, formation professionnelle, statistiques)
- Coordination avec les politiques transversales de l'Etat (finances, personnel, législative et juridique, bâtiments, informatique, communes, aff. extérieures, santé)
- Affaires juridiques et préparation des actes législatifs ; support informatique métier
- Administration financière et Système de contrôle interne (SCI) ; gestion des ressources humaines
- Surveillance de la formation professionnelle agricole et des métiers du cheval
- Accueil et intendance des centres d'enseignement (restauration et hébergement)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Paysans et paysannes vaudois, vigneron et vigneronnes (toutes branches confondues)
- Entreprises formatrices et élèves en formation agricole dans le canton
- Organisations officielles et professionnelles de l'agriculture et de la formation professionnelle, au niveau cantonal, intercantonal et national
- Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture suisse (LDK-CDCA)
- Conférence Suisse des Services de l'agriculture cantonaux (COSAC : prés. VD)
- Services de l'Administration cantonale en lien avec l'agriculture et la formation professionnelle
- Direction de l'OFAG et services de l'administration fédérale en lien avec l'agriculture

Groupes de prestations
54.2 Formation et Vulgarisation

54.2 Formation et Vulgarisation

Enseignement professionnel pour les métiers de l'agriculture, du cheval et de l'économie familiale, avec gestion de trois exploitations pédagogiques ; Vulgarisation et formation continue pour les exploitations agricoles; Recherche appliquée et suivi technique des cultures et de l'élevage

Descriptif

- Formation professionnelle agricole (agriculteurs) et des métiers du cheval à Agrilogie Grange-Verney et à Agrilogie Marcelin (agriculteurs, viticulteurs, cavistes)
- Formation professionnelle initiale en économie familiale au CEMEF à Marcelin
- Diverses prestations de formation supérieure (maturité professionnelle ; brevet ou maîtrise : agriculteurs, viticulteurs, cavistes, paysannes, gouvernantes de maison) et cours modulaires (permis de traiter, paiements directs, agritourisme, Marcelines)
- Surveillance des prestations déléguées de formation et de vulgarisation pour les professionnels de la terre (formation continue, conseil d'exploitation, animation rurale)
- Prestations de vulgarisation et fourniture de références techniques et économiques (avertissements agricoles, arboricoles et viticoles, analyses et conseils œnologiques, analyses des sols et des fourrages)
- Recherche appliquée : préparation et suivi d'essais agricoles en plein champ pour le compte de la recherche agronomique et de la vulgarisation
- Contrôle et surveillance de l'état phytosanitaire des campagnes, des vergers et du vignoble ; conception des stratégies de lutte contre les maladies et ravageurs et conseil phytosanitaire
- Exploitation des domaines pédagogiques de Grange-Verney (agricole et arboricole) et de Marcelin (arboricole et viticole ; jardin) ; recherche de nouveaux produits

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Elèves des centres d'enseignement d'Agrilogie (CEMEF, Marcelin et Grange-Verney)
- Participants aux formations modulaires / formations continues
- Enseignants et vulgarisateurs des professions concernées
- Agriculteurs, viticulteurs, cavistes, arboriculteurs, maraîchers, éleveurs; professionnels du cheval; paysannes et métiers de l'économie familiale et de l'intendance
- Organisations professionnelles, délégataires de tâches publiques ou partenaires de la formation professionnelle ou continue (Prométerre, ProConseil, UFL, OTM, ARQHA, APV)
- Autres centres de formation (CEPM, gymnase) et organisations professionnelles, situés ou logés sur les sites de Marcelin (Office technique maraîcher) et de Grange-Verney (SPAA, Centre betteravier, Fédérations d'élevage, SVGB, SVEA)
- édition – Imz Centrale des moyens d'enseignement des métiers de l'agriculture, de l'économie laitière et de l'horticulture
- Centrale de vulgarisation AGRIDEA-Lausanne
- Stations fédérales de recherche Agroscope (ACW, ALP, ART)

Groupes de prestations
54.3 Viticulture et Promotion

54.3 Viticulture et Promotion

Accompagnement de l'économie vitivinicole et contrôle de la production des vins vaudois; régie des domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve; promotion des produits et de l'image de l'agriculture vaudoise; police phytosanitaire

Descriptif

- Gestion et tenue à jour du cadastre viticole et du registre cantonal des vignes
- Organisation et exécution du contrôle de la vendange et des enquêtes sur les stocks
- Organisation et gestion de l'action de blocage-financement des vins vaudois
- Régie des Domaines des Hospices cantonaux d'Aigle et de Villeneuve
- Promotion de l'image de l'agriculture et des produits agricoles, de l'agritourisme, des produits des domaines cantonaux et de la formation agricole vaudoise
- Police phytosanitaire (surveillance du territoire, contrôle et instructions) concernant la lutte obligatoire contre les organismes nuisibles pour l'agriculture

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Office fédéral de l'agriculture
- Propriétaires et copropriétaires viticoles
- Communes territoriales, viticoles ou propriétaires de vignes
- Interprofession vitivinicole vaudoise
- Office des vins vaudois
- Commission des désignations des vins vaudois
- Commission de l'examen professionnel en vue de l'obtention du certificat cantonal d'aptitudes et du diplôme pour licence d'établissement ou autorisation simple (CECCA / LADB)
- Encaveurs (négociants, coopératives, et indépendants)
- Société coopérative "Cave Vaudoise"
- SCAV – Laboratoire cantonal
- SELT – Promotion économique et Police du commerce
- Organisations et associations de promotion des produits de l'agriculture et de la viticulture vaudoises, des appellations d'origine contrôlées, des produits régionaux ou de terroir, et du tourisme rural, au niveau cantonal, romand ou national
- Fédération Pays de Vaud, pays de terroir
- Comptoir suisse (Magiciens de la Terre, Beaulieu Exploitation, Swissexpo, etc.)
- Association Art de Vivre (FPVPT, OVV, OTV)
- Hospices cantonaux / CHUV et autres domaines viticoles de l'Etat
- Station fédérale de recherche Agroscope Changins-Wädenswil
- Pépiniéristes-viticulteurs et acheteurs de plants de vigne
- Ecole d'ingénieurs de Changins
- Confrérie des vigneron de Vevey
- Fondation du Château de Chillon et Musée Vaudois de la Vigne, du Vin et de l'Etiquette
- Fédération vaudoise des vigneron
- Association vaudoise des cafetiers, restaurateurs et hôteliers
- Clientèle privée, grossistes et détaillants (ventes de vin)

Groupes de prestations
54.4 Développement rural et contributions

54.4 Développement rural et contributions

Distribution des contributions fédérales et cantonales aux exploitants agricoles; accompagnement des projets collectifs et individuels de développement rural; droit foncier rural et droit sur le bail à ferme agricole; financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts

Descriptif

- Gestion du système des données agricoles (inscriptions et recensements agricoles)
- Gestion des demandes et versement des contributions aux exploitants agricoles, soit les paiements directs fédéraux et les aides individuelles cantonales (contributions agro-écologiques, soutien à l'agriculture de montagne)
- Surveillance de la coordination et de l'organisation des inspections et contrôles
- Mise en place, exécution et surveillance de l'application sur l'ensemble du territoire vaudois du droit foncier rural, du droit sur le bail à ferme agricole et du financement de l'agriculture par des prêts sans intérêts
- Accompagnement et suivi des projets agricoles de développement dans le territoire rural (réseaux écologiques, développement agricole régional, qualité du paysage, efficience des ressources)
- Suivi et intégration paysagère des projets de constructions agricoles situés hors des zones à bâtir et préavis sur les projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire portant atteinte aux terres ou à l'activité agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Exploitants agricoles bénéficiaires de paiements directs
- Détenteurs d'animaux et autres exploitants agricoles (stat.)
- Propriétaires et fermiers d'immeubles agricoles situés en milieu rural
- Initiateurs et porteurs de projets collectifs de développement rural ou agro-environnementaux
- Office fédéral de l'agriculture
- Direction et services de l'ACV en lien avec la protection de l'environnement (DGE), la protection des animaux (SCAV) ou le calcul des contributions (ACI)
- Services de l'ACV en lien avec le territoire agricole (SDT-AT, OIT, IRF, Statistique Vaud) et le développement rural (SDT-AF, SPECo)
- Commissions foncière rurale
- Commissions d'affermage
- Institutions vaudoises de crédits agricoles (FIA, FIR, OVCA)
- Office de crédit agricole de Prométerre (gérance FIR-FIA-OVCA)
- Office Eco'Prest de Prométerre (coordination et délégation des contrôles)
- CoBrA (contrôleurs PER, SRPA-SST); Contrôleurs BIO, OQE
- Commissaires régionaux et suppléants
- Préposés agricoles
- Organisations et associations professionnelles, corporatives ou environnementales actives dans la défense des intérêts concernés par ces missions

Politique agricole

Année agricole et météo

L'année 2015 a été chaude et sèche, les précipitations manquant d'environ 25%. Ces conditions ont provoqué un fort stress hybride sur toutes les cultures entraînant un déséquilibre ayant conduit à un ralentissement ou un blocage de la croissance des plantes.

Des foyers de flavescence dorée ayant été découverts pour la première fois dans notre canton, des mesures de lutte ont été prises. De plus, la bactérie *Pseudomonas syringae* pv *actinidiae*, dont l'origine est due à l'importation de plants contaminés, a nécessité l'arrachage de 2.8 hectares de kiwis sur La Côte.

Au vu des conditions météorologiques du moins de juillet, l'Etat-major cantonal de conduite a planifié, avec le DECS et l'Armée, l'approvisionnement en eau par hélicoptères des bovins se trouvant dans les alpages du Jura et des Préalpes vaudois. Le pompage agricole en rivière a été interdit et le DECS a autorisé l'apport de fourrages sans que cela n'entraîne de diminution des contributions d'estivage.

Pour la deuxième année consécutive, des dégâts importants sont apparus dans le vignoble vaudois lors de la formation des grappes. La firme Bayer a admis que le fongicide fluopyram (Moon Privilege) pourrait en être le responsable, les travaux visant à établir ce lien étant conduits par Agroscope et les services cantonaux concernés. Le Conseil d'Etat a prélevé un montant de 70'000 francs sur le fonds de prévoyance pour les risques non assurables afin de financer l'évaluation des dégâts par l'assurance grêle. De même, le SAGR a donné l'alerte aux stations fédérales. Le manque à gagner pour la viticulture vaudoise pourrait se monter à quelques 40 millions de francs pour l'année 2015 et représenter une perte de récolte d'environ 5% de la production annuelle moyenne.

Actes législatifs

Le Conseil d'Etat a approuvé le principe d'un soutien complémentaire à l'organisation de marchés publics surveillés de bétail. Une augmentation du plafond des aides individuelles destinées aux détenteurs de bétail permettra également de renforcer le soutien au jeune bétail sevré, dont l'élevage permet de valoriser le lait produit sur l'exploitation. De même, l'octroi d'une aide individuelle pour la mise en place de nouvelles cultures de fruits résultant de la conversion de vergers commerciaux est désormais possible.

Conformément à l'Ordonnance fédérale sur les boissons alcooliques révisée, la modification du règlement sur les vins vaudois et du règlement sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange permet d'améliorer le potentiel qualitatif de nos vins, leur traçabilité ainsi que la transparence des procédés de vinification, l'édulcoration devenant prohibée.

Afin de répondre aux besoins des exploitants et de s'adapter à l'évolution de la législation en la matière, le DTE et le DECS ont modifié la directive relative à l'examen des projets de constructions agricoles effectué conjointement par le SDT et le SAGR. La construction de logements pour le personnel temporaire est désormais possible, des autorisations provisoires pouvant être délivrées sous certaines conditions.

Marchés et économie agricoles

L'année a été difficile pour les éleveurs et engraisseurs de porcs, le prix moyen de gras se situant au même niveau que l'année 2012, soit 1 franc de moins par kilo qu'en 2013. Un essai en cours sur l'exploitation de Grange-Verney vise à différencier la viande pour des marchés de proximité et/ou de labellisation.

Le marché du lait a été au plus bas avec un prix moyen indicatif aux producteurs de 52 centimes par kilo. La sécheresse a péjoré la situation, les agriculteurs ayant dû acheter du fourrage et/ou éliminer des bêtes. En revanche, le marché de la viande des vaches de réforme a été satisfaisant.

Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA)

Lors de leur séance de travail du 18 juin 2015, les membres de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) ont élu le conseiller d'Etat vaudois Philippe Leuba en tant que nouveau président. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, ce dernier a déclaré vouloir s'engager en faveur d'une agriculture productive, axée sur la valeur ajoutée, et offrir aux jeunes de la branche des perspectives professionnelles motivantes et rémunératrices.

Formation et vulgarisation

La Fondation rurale interjurassienne et Agrilogie Grange-Verney proposent dès à présent une formation professionnelle de

niveau supérieur qui permet de valoriser, approfondir ou acquérir de nouvelles compétences et ainsi devenir un utilisateur professionnel de chevaux attelés (transport, travaux agricoles, compétition).

La mise en œuvre du projet *Discipline* se poursuit, une directive introduisant un pourcentage minimum de cours suivis pour se présenter aux examens finaux est notamment en cours d'élaboration afin de lutter contre l'absentéisme.

Viticulture et promotion

Promotion conjointe Terravin & 3 AOP vaudoises (Gruyère, L'Étivaz, Vacherin Mont-d'Or)

Au cours de treize sessions ayant eu lieu à SHMS Caux, GSHM Glion et Bulle, à l'EH de Lausanne et de deux semaines gastronomiques à l'EHL (dégustation d'un menu à base des 3 fromages AOP), 670 élèves ont bénéficié de cette prestation. Le concept sera adapté afin de décliner une prestation disponible pour les entreprises qui souhaitent offrir une dégustation didactique à leurs collaborateurs.

Vin et fromage du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a choisi le « Château La Bâtie », AOC La Côte, propriété de Madame Laura de Cormis, de même que le Gruyère AOP de la fromagerie de Bière, lesquels seront servis aux hôtes du Conseil d'Etat lors de réceptions et manifestations officielles jusqu'à l'automne 2016.

Année viticole

Grâce à un ensoleillement exceptionnel, le raisin présente une qualité exemplaire. La sécheresse, aggravée par les effets secondaires d'un produit fongicide qui a touché plus de 500 hectares, a pour conséquence une petite récolte qui fait suite à deux modestes vendanges. La filière vitivinicole souffrant d'un manco pouvant conduire à des difficultés économiques, le SAGR sera vraisemblablement davantage mis à contribution à l'avenir.

Suite aux différentes affaires vitivinicoles qui ont défrayé la chronique en 2014, un essai de contrôle de charge à la vigne a été introduit en 2015 ; aucun cas d'abus manifeste n'a été constaté. D'autres mesures de contrôles des vendanges devraient être prises, en concertation avec les autres cantons viticoles et l'Office fédéral de l'agriculture.

Plateforme Restocoll

La stratégie de promouvoir les produits locaux et de saison dans la restauration collective, en réponse à un postulat du député Yves Ferrari, a été acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil. Un comité de pilotage "Plateforme Restocoll" interdépartemental a été créé à cet effet. Diverses pistes sont actuellement à l'étude afin d'atteindre les objectifs fixés par le Grand Conseil.

Développement rural et contributions

La consolidation de la politique agricole 2014-2017 se poursuit par l'atteinte du plafond cantonal en matière de contributions à la qualité du paysage, qui couvrent bientôt l'ensemble des surfaces concernées.

Pour la première fois, la saisie des données agricoles ne nécessite plus d'envoi de tirage papier. La dématérialisation des documents s'accroît, seules les correspondances touchant des cas particuliers nécessitant un échange de courriers.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

Améliorations foncières

Dans un souci de cohérence et d'efficacité, le Conseil d'Etat a décidé de transférer la partie agricole des améliorations foncières au SAGR, qui reprend alors la gestion des remaniements parcellaires et des syndicats d'améliorations foncières agricoles, des constructions rurales ainsi que du morcellement du sol. L'optimisation des processus et les travaux préparatoires à la délivrance de ces prestations ont été réalisés en 2015.

Soutien à la filière porcine

Le Conseil d'Etat a apporté son soutien à la filière porcine vaudoise en proposant au Grand Conseil un crédit de 4 millions de francs en vue de financer les subventions destinées à la construction ou à la rénovation de porcheries. L'objectif est double : répondre aux obligations fédérales en matière de protection des animaux et renforcer la production de porcs vaudois tout en optimisant sa mise en valeur.

Coffret présentant un vin élevé dans sept barriques différentes

Le domaine viticole pédagogique de l'école d'agriculture de Marcellin a mené une expérience à la fois originale et pédagogique : l'élevage d'un vin dans sept barriques de bois différents. Cet essai présente un triple objectif pour Agrilogie : enrichir les compétences du domaine dans la vinification de différentes essences, renforcer sa position pionnière en œnologie et disposer d'expérience pour illustrer son enseignement auprès des élèves et apprentis.

Modifications légales

[Modification](#) du règlement du 15 décembre 2010 sur la promotion de l'économie agricole (soutien aux marchés publics surveillés de bétail)

[Modification](#) du règlement du 15 décembre 2010 sur la promotion de l'économie agricole (soutien aux nouvelles cultures de fruits)

[Modification](#) du règlement du 27 mai 2009 sur les vins vaudois

[Modification](#) du règlement du 16 juillet 1993 sur la limitation de la production et le contrôle officiel de la vendange

Groupes de prestations
56.4 Equipements sportifs

56.4 Equipements sportifs

Planification, conseils, contrôles et coordination en matière d'équipements sportifs.

Descriptif

- Analyse des dossiers de construction ou de transformation pour décision CAMAC.
- Contrôle de l'application des normes et recommandations et reconnaissance des travaux.
- Conseils aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'oeuvre.
- Participation aux travaux de commissions et de jurys.
- Etudes particulières en matière de conception des installations sportives.
- Coordination avec les cantons et la Confédération.
- Détermination du matériel et des équipements sportifs scolaires.
- Gestion de la documentation technique.
- Appui technique pour le suivi de la construction de la Maison du Sport Vaudois.
- Octroi de préavis techniques pour la détermination de subsides.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Mandataires (architectes, maîtres d'Etat).
- Ecoles.
- Associations et clubs sportifs.
- OFSPO (Office fédéral du sport).
- BPA (Bureau de prévention des accidents).
- APR (Association des piscines romandes et tessinoises).
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).
- Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP).
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF).
- Service Immeubles patrimoine et logistique (SIPAL).
- Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire (CAMAC).
- Fondation "Fonds du sport vaudois".

Groupes de prestations
56.0 Administration

56.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service.
- Support administratif.
- Support RH (en collaboration avec le secrétariat général du département).
- Support informatique.
- Support financier et comptable.
- Support juridique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

Groupes de prestations

56.1 Organismes sportifs internationaux

56.1 Organismes sportifs internationaux

Favoriser l'accueil et l'implantation sur territoire vaudois des organismes sportifs internationaux.

Descriptif

- Attirer de nouvelles fédérations et organisations sportives internationales sur territoire vaudois.
- Accompagner et faciliter l'installation sur territoire vaudois de fédérations et d'organismes internationaux dans le domaine du sport.
- Favoriser l'organisation de manifestations sportives internationales et de congrès en relation avec le sport sur le territoire vaudois.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Divers services de l'administration cantonale.
- Communes.
- Organismes sportifs nationaux et internationaux.
- Organismes de manifestations sportives internationales.
- Administration fédérale.
- Office fédéral du sport (OFSP)
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO).
- Swiss Olympic.

Groupes de prestations
56.2 Education physique

56.2 Education physique

Contrôle et animation de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement et collaboration au perfectionnement des enseignants.

Descriptif

- Orientation et animation de l'éducation physique et de la rythmique.
- Conception, développement et diffusion des moyens d'enseignement et des documents pédagogiques.
- Participation aux actions en faveur de la santé, de la sécurité et de la prévention des accidents.
- Contribution au développement des activités sportives scolaires.
- Développement des structures Sport - Etudes - Formation.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).
- Etablissements de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, de l'enseignement professionnel et de l'enseignement spécialisé.
- Enseignants d'éducation physique et sportive, de rythmique, de natation et enseignants généralistes.
- Elèves et apprentis du canton.
- Autorités communales.

Groupes de prestations
56.3 Promotion du sport

56.3 Promotion du sport

Promotion du sport.

Descriptif

- Elaboration des mesures de promotion de la santé par le sport, en collaboration avec le Service de la santé publique.
- Organisation et développement du programme fédéral Jeunesse+Sport.
- Collaboration à la gestion de la Fondation "Fonds du sport vaudois".
- Etude et conduite des projets d'actions de soutien au sport.
- Formation de l'encadrement (monitrices et moniteurs J+S).
- Information
- Réflexion sur le rôle et la place du sport d'élite dans le canton.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etablissements d'enseignement et instituts de formation, notamment ISSUL et HEP.
- Associations sportives.
- Clubs sportifs.
- Moniteurs et experts J+S.
- Organisations de jeunesse.
- Communes.
- Service de la santé publique (SSP).
- Public.

Sur le plan interne

- Le suivi d'une apprentie et l'obtention du label "Entreprise formatrice favorable au sport de performance" délivré par Swiss Olympic.

La publication

- des résultats d'une étude d'impact économique généré par la présence des fédérations internationales de sport à Lausanne / Vaud / Suisse
- d'un document de recueil des évaluations en EPS à l'attention des élèves de 5P à 11S
- d'un document pour l'évaluation en EPS à l'intention des enseignant-e-s du cycle secondaire
- d'un calendrier du fair-play en collaboration avec le dessinateur Stef (Stéphane Monnier)
- du huitième numéro de la lettre d'information annuelle aux clubs vaudois "VD-Sport-Info"
- du numéro 51 de la revue "Espaces pédagogiques"
- de nouveaux documents pour le Mérite sportif vaudois selon le nouveau visuel.

La mise sur pied

- de la rencontre annuelle des associations sportives cantonales
- de la rencontre annuelle des répondants communaux du sport
- en collaboration avec la Fondation « Fonds du sport vaudois », de la remise des bourses du « Fonds du sport vaudois » aux sportifs détenteurs de cartes Swiss Olympic or, argent, bronze et élite
- en collaboration avec la Fondation « Fonds du sport vaudois », de la séance annuelle des clubs élite en sport collectif
- de la 17e édition de la cérémonie du Mérite sportif vaudois qui s'est déroulée à Gland et qui a récompensé la meilleure sportive, le meilleur sportif, le meilleur espoir, l'équipe sportive, le dirigeant sportif et le club sportif de l'année 2015 et qui a mis à l'honneur les champions de Suisse, d'Europe et du Monde catégorie Elite de notre canton
- de 14 séances d'animation pédagogique en EPS
- de 12 conférences régionales de chefs de file de l'EPS
- de 2 séances d'information pour les nouvelles personnes enseignant l'EPS
- de 1 séance pour les nouvelles personnes enseignant la rythmique
- de 3 séances de présentation des nouveaux moyens d'évaluation à l'intention des chefs de file de l'EPS
- de 1 séance pour les enseignants EPS des écoles professionnelles
- de 2 séances de la Commission cantonale consultative de l'EPS
- de 119 modules de formation J+S (dont notamment 29 cours de formation de moniteurs, 2 cours de formation de coaches, 5 modules de perfectionnement de coaches, 42 modules de perfectionnement de moniteurs, 6 modules de formation continue 1, 2 modules de perfectionnement pour experts, 5 modules de prévention « Toxicomanie » et « Abus sexuels » et 13 cours J+S « Sport des enfants ») regroupant près de 2500 participants
- de 17 séances de commissions de discipline sportive J+S
- des mesures de promotion de la santé par le sport en collaboration avec le SSP

La supervision

- de 688 camps sportifs scolaires concernant près de 26'880 élèves
- de 1'000 offres J+S annoncées par les structures sportives vaudoises donnant droit à des subventions fédérales pour plus de CHF 6'000'000.-
- de plus de 150 cours de SSF annoncés à J+S
- de l'organisation de l'EPS dans 119 établissements scolaires
- du sport scolaire facultatif pour près de 20'000 élèves des degrés primaire et secondaire, étudiants des gymnases

et apprentis des écoles professionnelles

- de 10 compétitions scolaires cantonales
- de la délégation vaudoise à la journée suisse de sport scolaire
- de la partie sportive des 6 structures sport-études de la scolarité obligatoire

Projets particuliers et réalisation des objectifs 15

La conduite de nombreux projets parmi lesquels :

Dans le secteur scolaire

- Adoption et entrée en vigueur du règlement d'application de la loi cantonale sur l'éducation physique et le sport et de ses directives.
- Ouverture, en collaboration avec le DFJC, de deux structures Sport-Arts-Etudes.
- Développement du projet « Entreprise formatrice favorable au sport de performance ».
- Introduction des nouveaux moyens de planification et d'évaluation de l'EPS au cycle secondaire.
- Introduction du Recueil des évaluations en EPS de la 5e à la 11e année.
- Développement d'une plateforme WEB pour la saisie des évaluations en EPS.

Dans le secteur du sport associatif

- Développement du soutien à la politique cantonale de sport des adultes, en collaboration avec Pro Senectute Vaud.
- Collaboration avec la Fondation « Fonds du sport vaudois » pour la construction et l'exploitation de la Maison du Sport Vaudois à Leysin.
- Organisation de la séance des répondants communaux du sport
- Création de nouveau visuel et site internet pour le Mérite sportif vaudois.

Dans le secteur du sport international

- Préparation du dossier de candidature Lausanne/Vaud pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (activité de promotion de la candidature, présence de la délégation à Kuala-Lumpur (session du CIO) et obtention des JOJ).
- Création de l'association et nomination du Comité d'organisation des JOJ 2020
- Accueil de plusieurs fédérations qui ont choisi d'établir leur siège dans le canton : Fédération internationale de Roller Sport (FIRS), Comité international des sports des sourds (CISS), International World Games Association (IWGA), toutes basées à la Maison du sport international.
- Création officielle de l'association « Cluster sport international », nomination de ses instances, engagement du personnel et début de ses activités, constituées notamment de l'animation d'un réseau qui regroupe autour des organisations sportives internationales présentes dans le canton le monde de la santé, de la recherche, de la formation et des entreprises liées au sport.

Dans le secteur Jeunesse+Sport

- Introduction dans les établissements scolaires de l'annonce du SSF vaudois dans le programme J+S en vue d'obtenir des subventions fédérales.
- Extension de l'offre de formation et de perfectionnement pour les moniteurs par la mise sur pied de 119 cours dans le cadre des programmes Jeunesse+Sport suivants :

a) « Sport des enfants » pour les enfants entre 5 et 10 ans

b) « Sport des jeunes » pour les personnes entre 10 et 20 ans.

- Mise en application du nouveau programme « assurance qualité » qui consiste à effectuer des visites (47) dans les clubs et pour évaluer les leçons données aux participants.

Dans le secteur des équipements sportifs

Participation aux jurys et aux commissions suivants :

- Commission Consultative des Constructions Scolaires (CCCS)
- Groupe de projet PAC Malley
- Groupe suivi projet patinoire-piscine de Malley
- Expert : concours Arzier-Le-Muids salle triple, Ecublens salle double
- Suivi de projet : salle triple à Avenches, salle triple à Puidoux, salle triple à Yvonand, salle triple à Moudon, salle triple à Yverdon
- Elaboration de directives d'application du règlement de la loi cantonale du 18 décembre 2012 sur l'éducation physique et le sport concernant le subventionnement cantonal des infrastructures sportives d'importance au

minimum régionale.

Rapport annuel de gestion 2015
Département de l'économie et du sport (DECS)
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)
Sources d'informations complémentaires

Autres informations en lien avec le service

Pour tout renseignement complémentaire, nous recommandons aux lecteurs de se rendre sur le site internet du Service de l'éducation physique et du sport: www.vd.ch/seps

Ainsi que dans la thématique "sport" du site internet: www.vd.ch/sport

Groupes de prestations
306.1 Etat civil

306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

Groupes de prestations
306.3 Naturalisation

306.3 Naturalisation

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

Descriptif

- Examen des dossiers transmis par les communes
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois)
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation
- Communes / Municipalités
- Office fédéral des migrations (ODM).

Groupes de prestations
306.4 Asile

306.4 Asile

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile -gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour
- Organisation du renvoi; exécution des décisions de renvoi de Suisse
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention
- Coopération avec les autres partenaires du Service
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Examen de situations de cas de rigueur
- Instruction, pour le compte du Département, des recours contre les décisions sur opposition du directeur de l'EVAM.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Office fédéral des migrations (ODM)
- DSAS, POLCANT, SPEN, OTG
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Tribunal administratif fédéral
- Bureaux communaux de contrôle des habitants
- Oeuvres d'entraide
- Employeurs.

Groupes de prestations
306.5 Etrangers

306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers
- SDE, POLCANT, SPEN, SPJ, OTG
- Entreprises
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...)
- Juges de paix
- Maisons de détention administrative
- Caisses de compensation AVS-AI
- Représentations suisses à l'étranger
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP)
- Association suisse des chefs de police des étrangers
- Association romande des chefs de police des étrangers
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR)
- Service fédéral de lutte contre le racisme
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI)
- Oeuvres d'entraide et associations
- Tribunal fédéral et Cour de droit administratif du Tribunal cantonal
- Commissions communales "suisse/étrangers".

Groupes de prestations
306.6 Identité

306.6 Documents d'identité

Traitement des demandes de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

Saisie des données biométriques des ressortissants au bénéfice d'un titre de séjour d'Etats non membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) en application de la Loi fédérale du sur les étrangers (LEtr).

Descriptif

- Vérification des dossiers et validation des commandes de documents d'identité de ressortissants suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Saisie des données biométriques des ressortissants suisses et étrangers
- Etablissement de passeports provisoires aux citoyens suisses
- Information des nouveaux préposés communaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens suisses domiciliés en Suisse ou à l'étranger
- Ressortissants étrangers au bénéfice d'un titre de séjour "états tiers", domiciliés dans le canton de Vaud
- Requéranants d'asile ou apatrides au bénéfice d'une autorisation d'obtention d'un titre de voyage ou de passeport pour étranger, domiciliés dans le cantons de Vaud
- Administrations communales
- Polices communales et cantonale
- Division Etrangers du Service de la population
- Police fédérale, section documents d'identité à Berne
- Représentations consulaires en Suisse et à l'étranger
- Office fédéral des migrations (ODM) à Berne

Groupes de prestations
306.7 Administration

306.7 Administration

Gestion et administration du service
Traitement de problématiques juridiques
Relations avec les communes
Autorité de surveillance des contrôles des habitants

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support aux communes.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DECS
- Services transversaux
- Communes.

Groupes de prestations
306.8 Intégration

306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

Descriptif

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud
- Communes
- Délégués à l'intégration
- Associations de personnes immigrées
- ONG spécialisées
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Commissions consultatives intégration
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Commission fédérale des questions de migration
- Commission fédérale de lutte contre le racisme
- Service de lutte contre le racisme
- Monde académique.

Evénements marquants, évolutions significatives

Etat civil

En 2015, les quatre offices de l'état civil ont enregistré 22'534 événements d'état civil (naissances, décès, mariages, partenariats enregistrés, reconnaissances, déclarations sur le nom, 21'278 en 2014). Les opérations et procédures traitées par la Direction de l'état civil (autorité de surveillance et office spécialisé de l'état civil) se sont élevées à 10'859 (9'864 en 2014). L'activité est ainsi en hausse par rapport à l'année précédente.

L'intérêt pour les célébrations de mariages sur des sites d'exception, spécificité vaudoise, s'est confirmé en 2015 : 190 cérémonies ont été organisées sur de tels sites. Afin de pouvoir répondre à la demande, le Conseil d'Etat a décidé d'engager des effectifs supplémentaires en 2016 qui pourront assurer les célébrations trois samedis par mois dans les 11 salles particulières. Toujours afin de répondre à la demande en faveur de cette prestation spécifique, le forfait relatif aux célébrations particulières a été doublé et se monte désormais à 1'500 francs.

Centre de biométrie, documents d'identité

Le centre de biométrie a connu encore une année 2015 de tous les records, concernant l'établissement du nombre de passeports, cartes d'identité et passeports provisoires. Depuis l'ouverture du nouveau Centre au Flon en 2011, le chiffre d'affaire a cru d'environ 75%. En termes de production de passeport uniquement, la quantité de 39'000 unités en 2011 a bondi à 67'000 unités en 2015 soit une augmentation d'environ 92%. De même, il n'a jamais été produit autant de passeports provisoires (délivrés le jour même pour les voyages dits urgents) que cette année soit : 1218.

Malgré cette augmentation significative, chaque citoyen vaudois a toujours pu prendre rendez-vous dans un délai de 8 jours ouvrables maximum, et ce, même au plus fort de la demande et ainsi recevoir ses documents d'identité dans un délai de 10 jours ouvrables après sa venue.

Naturalisation

Le Service de la Population suit le dossier de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité. Il a notamment coordonné l'analyse de l'ordonnance fédérale d'exécution soumise à consultation. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a fait part de ses réserves en relevant notamment la contradiction entre le nouveau dispositif fédéral et la Constitution vaudoise, qui prévoit que le Canton et les communes facilitent la naturalisation des étrangers et que la procédure soit rapide et gratuite.

En 2015, 4135 personnes au total ont été naturalisées dans le canton de Vaud, toutes procédures confondues.

Contrôle des habitants

Le 18 novembre 2015, la Cour des comptes publiait un rapport d'audit du contrôle des habitants dans le canton Vaud et émettait trois recommandations pour le SPOP, autorité de surveillance des contrôles des habitants. Avant même l'audit, le SPOP avait pris des mesures en cohérence avec ses conclusions, s'organisant à l'interne pour favoriser une coopération étroite avec les communes. Directives et circulaires du Service sont désormais rédigées en associant des membres de l'Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH) pour un usage standard. Un soin particulier a été apporté pour renforcer la clarté des instructions destinées aux communes. Une surveillance plus directe de l'activité des bureaux du contrôle des habitants doit encore être mise en place.

Asile

L'asile dans le canton

L'année 2015 a été fortement contrastée en ce qui concerne les arrivées des requérants d'asile en Suisse et dans notre canton. Les cinq premiers mois, notre pays a reçu peu de demandes d'asile et le canton de Vaud a fermé une structure d'accueil. Les entrées mensuelles sur sol helvétique entre janvier et fin avril 2015 étaient comprises entre moins de 1'200 et plus de 2'500. A partir de la mi-mai, les arrivées ont nettement augmenté et ont oscillé, toujours à l'échelle suisse, entre 2'700 en mai, à plus de 5600 en novembre. Ainsi, en 2015, plus de 39'000 demandes d'asile (10'000 de plus que prévues) ont été déposées en Suisse. Dans le canton de Vaud, qui a la charge de 8% des requérants attribués par la Confédération, ces chiffres se sont traduits par l'arrivée de plus de 360 personnes par mois en moyenne, de juin à décembre. Aussi l'EVAM a dû trouver en six mois plus de 1'200 places d'hébergement supplémentaires (appartements, foyers et abri PCi).

En 2015, 750 personnes, relevant de l'asile ou de la loi sur les étrangers, ont dû par ailleurs quitter le canton et la Suisse, soit trois personnes en moyenne par jour ouvrable. Sur l'ensemble de ces 750 départs contrôlés, 367 ont concerné des personnes condamnées pénalement (dont les deux tiers ont été expulsées directement à l'issue de leur peine de prison).

Réorganisation de l'asile

En 2015, le Canton de Vaud a poursuivi sa participation active aux travaux sur la réorganisation du domaine de l'asile avec l'ensemble des cantons romands et la Confédération. La liste des futurs sites d'hébergement fédéraux devrait être connue en 2016.

Etrangers

L'année 2015 aura vu la mise en place d'un dispositif de collaboration pour la transmission d'informations en faveur du SPOP-Division Etrangers par le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) et le SDE concernant les ressortissants européens de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) titulaires d'un permis B.

En effet, désormais le SPAS transmet mensuellement l'identité des ressortissants européens qui ont recours aux prestations du Revenu d'insertion (RI) dans les deux ans qui suivent l'obtention d'une autorisation de séjour (permis B) dans le cadre de la libre circulation. Ces informations permettent de réexaminer les conditions de séjour en Suisse des personnes concernées et, le cas échéant, de prononcer la révocation de leur autorisation de séjour et le renvoi de Suisse.

Quant au Service de l'emploi (SDE), il communique l'identité de tous les ressortissants européens qui sont annoncés comme demandeurs d'emploi. Ce signalement permet, selon les situations, de révoquer le permis B obtenu dans le cadre de la libre circulation par les ressortissants des Etats de l'UE et de l'AELE et d'émettre un permis de courte durée (permis L) aux fins de recherche d'emploi.

Avec ce dispositif, la Division Etrangers du SPOP met en œuvre une Circulaire fédérale commune au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) et au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et utilise deux postes à temps plein obtenus pour l'exercice 2015 pour ces nouvelles tâches.

Intégration des étrangers, prévention du racisme

En 2015, le nombre de projets en faveur de l'intégration des étrangers soutenus par le Bureau cantonal de l'intégration (BCI) a poursuivi sa progression (+6%).

Pour faciliter l'accès aux informations et l'insertion sociale des étrangers, le BCI a publié une nouvelle brochure, *Associations de migrants dans le canton de Vaud* : destinée aux personnes concernées, comme aux professionnels œuvrant à l'intégration, elle contient notamment un répertoire d'adresses des associations communautaires actives dans le domaine de la migration.

Le canton de Vaud a également mis un accent particulier sur l'amélioration de l'intégration des personnes titulaires d'une admission provisoire (permis F) sur le marché du travail. Une réflexion et une action concertées sont menées entre le SPOP et l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en particulier. Cette démarche a permis d'identifier des axes de travail et des mesures propres à améliorer la prise d'emploi des permis F. L'effort sera maintenu dans les années à venir sous forme, notamment, de projets pilotes, d'amélioration de la coordination entre les acteurs concernés (Centre social d'intégration des réfugiés - CSIR, EVAM et Service de l'emploi), de soutien aux efforts entrepris par l'EVAM et de recherche de pistes alternatives.

Afin d'encourager les 96 000 étrangers du canton disposant de droits politiques à en faire usage lors des élections communales du 28 février 2016, le BCI et le Service des communes et du logement ont réalisé et diffusé un document explicatif clair. Le dépliant « Une voix, un choix » a été envoyé en décembre directement aux personnes concernées et mis à la disposition des communes et des associations intéressées.

Dans le domaine de la prévention du racisme, sur la proposition du BCI, une quinzaine d'associations et de communes ont constitué une plate-forme, afin de donner davantage d'écho et de visibilité aux initiatives entreprises dans le canton à l'occasion de la Semaine de lutte contre le racisme. Cette plate-forme, coordonnée par le BCI, est aussi un lieu d'échanges et de réflexions en matière de lutte contre les discriminations.

Travaux avenue de Beaulieu à Lausanne: améliorer l'accueil et la sécurité

D'importants travaux ont été réalisés en 2015 dans le bâtiment du SPOP, avenue de Beaulieu, à Lausanne. Ces aménagements sont destinés à améliorer l'accueil dans les locaux du service, accroître la sécurité des collaboratrices et collaborateurs comme des visiteurs et rapprocher les activités du SPOP en accueillant le secteur des naturalisations dans le même bâtiment que les divisions asile et étrangers.

De mars à août, une partie du 4e étage du bâtiment, libéré par les anciens locataires, a été réaménagée pour accueillir le secteur des Naturalisations, auparavant à Langallerie, à Lausanne.

A partir du mois d'août et jusqu'à la fin de l'année, les travaux ont concerné le rez-de-chaussée. La salle d'attente y a été sensiblement agrandie et améliorée ; l'accès au bâtiment a été modifiée, afin de disposer de deux entrées : l'une pour les administrés et l'autre pour les collaboratrices et collaborateurs.

[Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

Etat civil

Service de la population

Direction ETAT CIVIL

Rue Caroline 2
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 38 57
[etatcivil.cantonal\(at\)vd.ch](mailto:etatcivil.cantonal(at)vd.ch)

www.vd.ch/etat-civil

Naturalisation

Service de la population

Secteur NATURALISATIONS

Rue de Langallerie 9
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 45 91
[info.naturalisation\(at\)vd.ch](mailto:info.naturalisation(at)vd.ch)

www.vd.ch/naturalisation

Asile

Asile sur le site cantonal: www.vd.ch/asile

L'asile sur le [site de l'Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

[Etablissement vaudois d'accueil des migrants \(EVAM\)](#)

Etrangers

[Office fédéral des migrations \(ODM\)](#)

[Service de la population \(VD\)](#)

Identité

Service de la population

Centre de biométrie et des DOCUMENTS D'IDENTITE

Quartier du Flon - Voie du Chariot 3
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 800 01 1291
[info.passeport\(at\)vd.ch](mailto:info.passeport(at)vd.ch)

www.vd.ch/documents-identite

ou

www.vd.ch/biometrie

Administration

Service de la population

DIRECTION

Av. de Beaulieu 19
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 49

Intégration

Service de la population
BUREAU CANTONAL DE L'INTEGRATION (BCI)
Rue du Valentin 10
CH - 1014 Lausanne

Tél. : +41 (0) 21 316 49 59

Tél. : +41 21 316 49 59
info.integration(at)vd.ch

www.vd.ch/integration